

# L'INFORMATEUR



## Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2010 - N° 6332 - 59<sup>ème</sup> année



## À L'HEURE DE LA RENTRÉE

LE POINT SUR LES GRANDS PROJETS PÉDAGOGIQUES DE CETTE NOUVELLE ANNÉE UNIVERSITAIRE QUI DÉBUTE À L'IUT DI CORSICA SOUS LES MEILLEURS AUSPICES. RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT, CHRISTIAN CRISTOFARI.



### RENDEZ-VOUS

23<sup>ème</sup> édition d'un festival qui donne à cet automne 2010 des airs de fête



### INITIATIVE

Première promotion pour l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance (E2C) qui ouvre ses portes à Bastia



### SÉCURITÉ

Bilan positif pour le SDIS 2B à l'heure de la clôture de la saison des feux de forêt



Pour Madame Gaspari,  
changer l'énergie en Corse  
c'est consommer moins, tout en réalisant  
des économies d'énergie.



Jusqu'à **2000€** d'éco-prime  
pour l'installation  
d'un système de chauffage  
performant.

Toutes les installations sont réalisées par des partenaires agréés.

Appelez nos conseillers clientèle au **0810 20 12 34**  
(prix d'un appel local)

ou consultez sur <http://corse.edf.com> ou <http://adec.corse.fr>

EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Crédit photo : Getty Images - Jean Hairxcalde.



CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

## A U S O M M A I R E

- 4 **De ci de là... à savoir : énergie, santé et autres infos à noter, en bref**
- 5 **Focus : le territoire de Costa Verde a eu lui aussi sa fête du sport, haute en couleurs**



**6 INTERVIEW**  
**Christian Cristofari,**  
 Directeur de l'IUT di  
 Corsica fait le point sur  
 l'offre de formation de son  
 établissement, le public et  
 les débouchés

- 9 **Initiative : la Corse se dote d'une Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance, implantée à Bastia**

## 10 RENDEZ-VOUS

A l'occasion des 23<sup>èmes</sup>  
 Musicales de Bastia,  
 avec, entre autres, Marc  
 Lavoine et Liz Mc Comb ,  
 entretien avec Stéphane  
 Biancarelli



- 11 **Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages**
- 12 **Sécurité incendies : zoom sur le bilan de fin de saison du SDIS de Haute-Corse**

## Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **Profanation de la Chapelle Notre Dame de Lourdes, à Bastia !** La population attristée a appris la consternante et inquiétante nouvelle des actes perpétrés par on ne sait quels abrutis sur l'autel et contre la Vierge Marie, ainsi que dans la crypte de Notre Dame de Lourdes. Cette crypte qui sert aussi de reposoir pour les corps des personnes décédées ! Ce sacrilège prend d'autant plus de relief auprès de la population qu'il touche à la Vierge Marie que la Corse invoque souvent sous le vocable de «Regina e madre universale» !

L'indignation va bien au-delà des pratiquants et de la famille chrétienne. Ce sont les fondements même de notre âme commune, tissée au fil des siècles, qui sont atteints.

Cet acte n'est pas une simple péripétie. Il traduit, certes, la perte des repères et des valeurs, mais il constitue surtout une offense publique à la mémoire et à l'avenir de notre ville et de la Corse.

La Vierge Marie est pour tous les Corses le symbole qui rassemble toute la population d'un bout à l'autre de l'île - et même au-delà des mers -, le plus solide lien qui unit les Corses à travers le monde entier.

Le «Dio vi salve Regina», cantique pour les uns, hymne national pour les autres, se présente comme l'hymne fédérateur de cette Corse qui ose chanter d'une voix forte : «*Chez nous soyez reine, la Corse est avec vous !*»

Avec notre journal, avec toute la Corse, avec la ville de Bastia, nous voulons dire à Monsieur l'Abbé Magdeleine, curé de Notre Dame de Lourdes, et à tous ses paroissiens, combien nous partageons leur douleur et combien nous souhaitons réparation !

Mais ces actes, il faut le savoir, ne sont pas isolés : dans toute la France, églises et cimetières chrétiens sont profanés à longueur de semaine ! Une chape de plomb couvre ces actes. Tous les médias français n'ont pas le courage de notre confrère Corse-Matin pour rapporter ces faits et les stigmatiser comme il se doit ! Car, en France, il faut désormais qualifier de courage quand il s'agit, dans les médias, de parler des Chrétiens et des valeurs qui fondent, pourtant, la communauté nationale. L'Etat républicain - et son église laïque - pousse jusqu'à la désinformation la haine qui le mobilise depuis plus de deux cents ans contre la religion chrétienne. Il est bon de le rappeler et de le souligner.

**DIRECTION - ADMINISTRATION :**  
 Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38  
**REDACTION :** Téléphone 04 95 32 89 90  
 E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)  
 1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX  
[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

**ANNONCES LEGALES :** Tél. 04 95 32 89 92  
 E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)  
 Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

**COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES :** Tél. 04 95 32 04 40

**REDACTION D'AJACCIO :**  
 Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1  
 E-mail : [paul.laurelli@corse-information.info](mailto:paul.laurelli@corse-information.info)

**REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :**  
**NTI.com/Associi di Stampa Corsa**  
 22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1  
 Tél. 04 75 12 93 47  
 E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** Pierre BARTOLI  
 (Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 188 773

**IMPRESSION :** AZ DIFFUSION  
 Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

**PR** L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

### RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU "R.S.I. PROFESSIONS LIBÉRALES DÉCENTRALISÉES" À L'ÎLE-ROUSSE

A l'initiative de **Me Henri Nappi**, greffier associé du **Tribunal de Commerce de Bastia** et administrateur national du **R.S.I.**, une réunion du Conseil d'Administration a eu lieu à **L'Île-Rousse**. Des professionnels libéraux élus au sein de douze circonscriptions électorales ont été reçus en Mairie. La médaille de la Ville a été remise à **Me Michel Gonelle**, avocat à **Agen** et président du Conseil d'Administration du **R.S.I.-P.L** et son directeur **Philippe Salpin**.





DE CI DE LÀ... A SAVOIR / PAR E.M.

## Centrale de Lucciana



# Scheit, Alfonsi et Borloo

les «répercussions écologiques et de santé publique» générées par le fonctionnement de la centrale au fuel lourd, qui suscite depuis plusieurs mois polémiques et controverses au sein de la société corse. Soucieux de «trouver la meilleure solution possible, c'est-à-dire celle qui garantira une desserte de qualité, sans compromettre le bien-être des habitants, tout en anticipant de la meilleure façon le futur approvisionnement en gaz de

la Corse», les députés avaient par ailleurs obtenu du **Préfet de Haute-Corse** un sursis à statuer jusqu'au mois de septembre. Fixée au mercredi 6 octobre 2010 au siège du **Ministère de l'Ecologie**, la réunion avec **Jean-Louis Borloo** se tiendra sur fond d'incompréhension croissante dans l'île. En effet, la signature de l'arrêté préfectoral le 14 septembre autorisant l'exploitation de la nouvelle centrale au fuel lourd a engendré depuis des tensions de tous ordres.

Cette audience avait été sollicitée le 30 juillet dernier par les deux parlementaires insulaires, dans un courrier commun adressé au Ministre d'Etat. **Sauveur Gandolfi-Scheit** et **François Alfonsi** avaient notamment mis en exergue

*«la meilleure solution possible, c'est-à-dire celle qui garantira une desserte de qualité, sans compromettre le bien-être des habitants, tout en anticipant de la meilleure façon le futur approvisionnement en gaz de*

## Galsi

### Visite de chantier inspirée

Le 15 septembre dernier, **GRT-gaz** a accueilli une délégation corse de près de 40 personnes (élus, associations, syndicats et presse) sur un chantier de pose de canalisation de transport de gaz naturel entre **Fos et Martigues** (13). Cette visite s'est faite à l'initiative de **Maria Guidicelli**, conseillère exécutive en charge de l'énergie. «Elle s'inscrit dans le cadre de la préparation du débat public volontaire engagé par **GRTgaz** pour étudier la réalisation du projet **Cyrénée en Corse**», expliquent les représentants de **GRT Gaz**. Le chantier proposé à la visite par **GRTgaz** a donc été choisi pour sa proximité avec le projet **Cyrénée** tant du point de vue technique (diamètre similaire) que du point de vue du territoire concerné (terrain rocaillieux, zones agricoles, enjeux environnementaux). La visite a permis d'appréhender les différentes étapes d'un chantier de pose de canalisation et de présenter les moyens mis en œuvre pour en garantir le bon déroulement. «**GRTgaz** poursuit les études nécessaires à la réalisation du projet **Cyrénée en concertation avec toutes les parties prenantes, est-il souligné. La concertation a débuté le 13 juillet 2010, lors du Conseil énergétique, par la présentation du projet et du débat public volontaire qui doit débiter en novembre 2010.**» Rappelons que le projet **Cyrénée**, qui sera proposé à la concertation, consisterait à desservir la **Corse** en gaz naturel en raccordant l'île au projet **GALSI**, un nouveau gazoduc destiné à relier l'**Algérie** à l'**Italie** via la **Sardaigne**.



Maria Guidicelli

## Santé

### Des résultats attendus

Les résultats des élections aux **Unions Régionales des Professions de Santé** (élections qui ont eu lieu le 29 septembre dernier) vont permettre de connaître la nouvelle représentativité nationale des syndicats médicaux ainsi que leur représentation locale face à l'**Agence Régionale de Santé**. Ils seront connus le 4 octobre au soir. «Ils sont déterminants pour la contribution de toutes les professions médicales à l'offre de soins en région, souligne l'ensemble des acteurs concernés. Pour la première fois les anesthésistes, chirurgiens et gynéco-obstétriciens sont réunis au sein d'un même collège : « **L'Association des Anesthésistes Libéraux (A.A.L)**, **l'Union des Chirurgiens De France (U.C.D.F)** fédérant toutes les spécialités chirurgicales et le **Syndicat National des Gynécologues Obstétriciens Français (SYNGOF)** se sont réunis au sein d'un syndicat unique, **LE BLOC**, et présenteront des listes uniques dans toutes les régions. » **Pierre Massiani**, anesthésiste, est candidat **LE BLOC** en **Corse**. A suivre...

## Avis

### Dépôt des listes électorales consulaires

La **Préfecture de la Corse du Sud** communique : « Les listes électorales consulaires devant servir de base aux élections des délégués consulaires de la chambre de commerce et d'industrie territoriale d'**Ajaccio** et de la **Corse du Sud**, et de la **Chambre de Commerce et d'Industrie Région Corse** du **8 décembre 2010** sont déposées en préfecture, au greffe du tribunal de commerce d'**Ajaccio** et au siège de la chambre de commerce et d'industrie d'**Ajaccio** et de la **Corse du Sud**, du **jeudi 23 septembre au jeudi 7 octobre 2010 inclus**. Tout électeur est autorisé à prendre communication des listes électorales et à en prendre copie, à ses frais, auprès de la **Chambre de Commerce et d'Industrie** territoriale d'**Ajaccio** et de la **Corse du Sud**. Les recours visant à l'inscription ou à la radiation d'électeurs indûment inscrits ou omis peuvent être exercés de la façon suivante : soit du **jeudi 23 septembre au jeudi 7 octobre 2010** au plus tard, fin de la période de publicité, sous forme d'un recours gracieux devant la commission chargée de l'établissement des listes électorales (CELE) - ces recours doivent être adressés à la **Chambre de Commerce et d'Industrie** territoriale d'**Ajaccio** et de la **Corse du Sud**, siège de la commission ; soit du **jeudi 23 septembre au jeudi 28 octobre** au plus tard, sous forme d'un recours contentieux formé devant le juge du tribunal d'instance dans les conditions prévues aux articles L.25, L.27 et R.13 à R.15-6 du code électoral. »

# ARTISAN-MAÇON

06 32 50 39 17

Effectue tous travaux de maçonnerie

Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre

Intérieur – Extérieur

## La Costa Verde a vécu son dimanche de sport en fête

C'était la douzième édition de l'événement sport en fête, cette manifestation ouverte aux familles, entièrement offerte, et qui propose sur un site choisi une pléiade d'activités sportives et culturelles. Le **Conseil Général de Haute-Corse** a choisi cette année encore le site de **San Nicolao** en s'appuyant sur la logistique de la collectivité locale en partenariat aussi avec la **Communauté de Communes de la Costa Verde**. Sur place, les animateurs du service des sports et de la **Direction des Interventions Départementales** ont orchestré le rendez-vous, ac-

cueillant quelques centaines d'enfants en quête de mouvement.

Cette manifestation est aussi, pour chaque association participante, l'occasion de faire une démonstration ou de communiquer sur ses activités.

Sport en fête se veut un événement festif et fédérateur destiné à favoriser les rencontres entre la population, les associations et les institutions oeuvrant dans les domaines sportifs et culturels en **Costa Verde**. Tous les acteurs de ce dimanche sportif se sont accordés à vanter



Roller et dose de bonne humeur pour la fête du sport à Moriani-Plage

les prouesses de cette affiche annuelle dont la notoriété a dépassé les limites du territoire d'accueil. Quand la jeunesse fait du sport, la fête est inéluctable. La démonstration en a été faite à **Moriani-Plage**.

A VITA DI L'ASSOCII / PAR E.M.

## Putenza Turchina fait sa rentrée

Le vendredi 24 septembre 2010, au siège social ("**Restaurant La Taverne**"), a eu lieu la réunion de rentrée de **Putenza Turchina**, jeune groupe de supporters qui a pris place dans les travées du stade **Armand Cesari**, cette saison. Une réunion qui, malgré un jour de semaine, a réussi à réunir un bon nombre d'adhérents. Les membres de **Putenza Turchina** ont pu accueillir chaleureusement la délégation du **SC Bastia** emmenée par **Mathieu Cesari** (dirigeant du **SCB**) et composée de **Yannick Cahuzac**, **Jérémy Choplin**, **Mathieu Sans** et **Gilles Cioni** (joueurs **SCB**). Après 2h de débats et de discussion, ont été présentés l'historique de l'associé, les membres du conseil d'administration de **Putenza Turchina** et les projets futurs du club de supporters. Le président de **Putenza Turchina** (**Pierre Orsatelli**) a annoncé que **Yannick Cahuzac** a été choisi par vote "comme Président d'Honneur. Celui-ci s'est donc vu remettre sa carte symbolique du N° 100 de **Putenza Turchina**. **Putenza Turchina** remercie tous ceux qui sont venus et dit bravo aux joueurs pour leur parcours de début de saison et pour avoir accepté de se déplacer à l'occasion de cette réunion de rentrée très constructive et qui prouve la communion entre dirigeants, joueurs et supporters. Plus d'informations sur leur site officiel : <http://www.putenzaturchina.sitew.com>



Yannick Cahuzac, Président d'Honneur de Putenza Turchina

### Formation

#### Au programme du CRAII

A la **Maison des Affaires Sociales, Forum du Fangu**, avenue **Jean Zuccarelli**, à **Bastia**, le **C.R.A.I.I.** propose différentes journées de formation et d'information : lundi 11 octobre, il recevra **Eve Nourry**, avocate spécialisée dans le droit du travail et le droit des étrangers, pour animer un atelier autour du thème : «*Le droit des étrangers : le travail des étrangers en France, ressortissants communautaires et extracommunautaires*» ; le lundi 18 octobre, ce sera au tour de **Thierry Benoit**, secrétaire général de **La Boucle**, d'intervenir sur le thème «*Construire l'égalité garçons/filles, hommes/femmes et la mixité au quotidien*» ; enfin, jeudi 4 novembre, **Justine Rocherieux**, formatrice à la Fédération nationale **GAMS** (Groupe pour l'abolition des Mutilations sexuelles féminines et des mariages forcés), abordera les questions relatives aux mariages arrangés, mariages forcés, et violences envers les femmes. Toutes ces journées sont ouvertes **de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17 h**.



Francis Huster à Porto Vecchio, pour "La Traversée de Paris"

A NE PAS MANQUER

## De Gian-Maria Volonte à Francis Huster

Dans le cadre d'un cycle consacré à **Gian-Maria Volonte**, la **Cinémathèque de Corse** propose une série de projections : mardi 5 octobre à 21h, "*La Mort de Mario Ricci*" de **Claude Goretta** ; jeudi 7 octobre, à 19h, "*Un enfant de Calabre*" de **Luigi Comencini** ; mardi 12 octobre, à 21h, "*Un homme à brûler*" de **Paolo Taviani** ; mardi 19 octobre, à 20h, "*Le Christ s'est arrêté à Eboli*" de **Francesco Rosi** (en présence de **Jean A. Gili**, critique, universitaire, délégué général du Festival du film italien d'Annecy, et de **Giovanna Gravina**, fille de l'acteur **Gian-Maria Volonte** et de **Carla Gravina**) ; jeudi 21 octobre, à 19h00, "*La classe ouvrière va au paradis*" d'**Elio Petri**. A noter : vendredi 15 octobre, **Casa di Lume** reçoit à 18h le grand **Francis Huster** avant une représentation, au **Centre Culturel de Porto Vecchio**, de «*La traversée de Paris*», spectacle porté en solo par l'acteur ; le 22 octobre, dans le cadre des 20 ans d'**Arte**, la **Cinémathèque de Corse** recevra à 21h **Jérôme Clément**, Président d'**Arte France**, et projettera "*London river*" de **Rachid Bouchareb**, puis, en avant-première, le film d'**Antoine Santana**, "*Main basse sur une Ile*" (en présence du réalisateur et de **François Sauvagnargues**, directeur de l'unité "Fictions" d'**Arte**).

# CHRISTIAN CRISTOFARI

DIRECTEUR DE L'IUT DI CORSICA



▶ **Christian Cristofari, quels sont les projets pédagogiques marquant cette nouvelle rentrée universitaire à l'IUT di Corsica ?**

Différents projets ont vu le jour à l'occasion de cette rentrée, d'autres sont en préparation ou en cours de finalisation. Tout d'abord, l'ouverture officielle et tant attendue du DUT «Hygiène, Sécurité et Environnement», puisque nous avons obtenu l'an passé l'habilitation nécessaire à sa mise en place : avis favorables de la Commission Consultative Nationale (CCN), de la Commission Pédagogique Nationale (CPN) et du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER). L'objectif de ce diplôme est de former des spécialistes chargés d'assurer et d'organiser la sécurité dans les entreprises, la formation du personnel dans le domaine de la sécurité et la protection de l'environnement.

Parmi les autres nouveautés figure également la Licence Pro «Banque», en alternance, visant à former les futurs collabora-

*Professeur des universités en énergétique et génie des procédés, le directeur de l'IUT di Corsica est avant tout un homme de terrain profondément attaché à cette île dont il espère tant. Polyvalent et dynamique, à l'image de son établissement, l'enfant d'a Riventosa revient sur les grands projets pédagogiques de rentrée, qui portent incontestablement l'Institut Universitaire de Technologie et ses étudiants au cœur du développement territorial, notamment à travers des formations d'avenir en phase avec les réalités du terrain et une infrastructure toujours plus à la pointe de l'innovation.*

teurs des banques partenaires de l'IUT di Corsica, collaborateurs aptes à développer une véritable analyse des besoins des clients avant de les conseiller. Ainsi, cette formation donne-t-elle une qualification située entre le niveau de technicien supérieur et le niveau d'ingénieur-cadre supérieur et offre-t-elle, par conséquent, des opportunités de carrière dans le secteur bancaire.

Par ailleurs, deux refontes sont annoncées : celle de la LP «Génie Civil-Infrastructures Routières et de Transport», en proposant aux étudiants un contenu orienté vers le domaine «Technologie du Bâtiment à Hautes Performances Énergétiques»; et

*“C'EST DANS SA GLOBALITÉ QUE L'OFFRE DE FORMATION DE L'IUT DI CORSICA INTÉRESSE LES ÉTUDIANTS. D'AILLEURS, POUR CETTE RENTRÉE, NOUS DÉPASSONS POUR LA PREMIÈRE FOIS LE NOMBRE DE 600 ÉTUDIANTS SUR NOTRE SITE ET À L'EXTÉRIEUR DE L'ÎLE”.*

celle de la LP «Gestion de la Qualité des Produits Agroalimentaires» qui s'articulera prochainement autour des quatre domaines-clés - Qualité, Santé, Sécurité et Environnement -, offrant ainsi une suite logique, à bac+3, aux futurs diplômés du nouveau DUT «HSE».

Enfin, comme à l'accoutumée, nos filières de formation et leurs étudiants valoriseront, tout au long de l'année, une série d'événements s'inscrivant dans un cadre tant pédagogique que professionnel.

▶ **Comment la reprise des cours s'est-elle passée ? Et combien votre établissement compte-t-il d'étudiants inscrits à ce jour ?**

Cette dernière rentrée universitaire à l'IUT di Corsica s'est réalisée sous les meilleurs auspices. Au niveau de nos effectifs, nous avons constaté une belle progression par rapport à l'année dernière. Celle-ci étant due essentiellement à l'ouverture de nos nouvelles formations. Ainsi, atteignons-nous, et même dépassons-nous pour la première fois le nombre de 600 étudiants sur notre site et à l'extérieur de l'île, puisque notre DUT «Techniques de Commercialisation» est aussi dispensé en Guadeloupe en partenariat avec l'IUT de Kourou (Université des Antilles et de la Guyane, ndlr). Tout se passe donc dans d'excellentes conditions sur le plan de notre organisation pédagogique et administrative.

À noter, en parlant d'ouverture, que, depuis l'an passé, nous proposons un

Diplôme Universitaire d'Études Technologiques Internationales (DUETI) s'adressant aux titulaires de nos DUT. Il permet aux étudiants d'effectuer une poursuite d'études à l'étranger au sein d'une université partenaire, en bénéficiant d'une co-diplômation spécifique pouvant être reconnue à bac+3.

▶ **Parmi les formations que propose l'IUT di Corsica, quelles sont celles qui sont les plus prisées par les étudiants ?**

Difficile de répondre à votre question. Je pense que l'offre de formation de l'IUT di

Corsica intéresse dans sa globalité les étudiants, tant dans le secteur secondaire que tertiaire. Cependant, à titre d'exemple, nous pouvons citer le multimédia et l'audiovisuel qui suscitent un véritable engouement. D'ailleurs, pour compléter notre palette de diplômes dans cette filière-clef, qui dispose d'équipements pédagogiques majeurs au sein de notre établissement, nous avons ouvert en 2009 un Diplôme Universitaire «Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse» (CREAT-ACC), à niveau bac+4 avec la mention «Spécialisations Techniques», laquelle comprend deux options, «Image/Montage» et «Son», à destination de candidats désireux de monter en compétences techniques et technologiques, à travers ces deux domaines prépondérants de l'audiovisuel. Ajoutons que ce DU propose, depuis le mois de septembre, une nouvelle mention intitulée «Écrire, Produire et Réaliser», mise en place en partenariat avec le Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques (G.R.E.C.) dont la vocation consiste à produire, sur le plan national, et même au-delà, les jeunes auteurs de films en leur proposant un espace d'indépendance et de liberté créatrice.

► **Vos étudiants trouvent-ils le chemin de la vie active une fois leur diplôme en poche ?**

Ce n'est pas toujours le cas puisque bon nombre d'étudiants disposent d'une opportunité d'embauche au sortir de l'IUT mais préfèrent opter pour la poursuite d'études. Une réalité qui, en matière d'analyses statistiques, falsifie quelque peu les chiffres et les données. Il s'agit toutefois d'une tendance d'ordre national. De manière générale, nous pouvons dire que les étudiants souhaitant mettre un terme à leur cursus universitaire trouvent, dans les trois mois qui suivent l'obtention du diplôme, un emploi dans leur domaine de compétences.

► **Et comment vos formations sont-elles perçues par le monde professionnel insulaire ?**

Toutes nos formations sont en phase avec les réalités du terrain. Il est certain que les domaines du génie civil et des énergies renouvelables, en s'inscrivant au cœur du développement territorial, suscitent l'engouement aussi bien du monde professionnel que des étudiants, notamment par rapport à leurs perspectives en termes de marché, de construction, d'aménagement ou de questions environnementales.

► **Quels sont les liens qu'entretient l'IUT di Corsica avec les entreprises du tissu socio-économique ?**

Ce lien est permanent et très fort. Je vous rappelle que la vocation première de l'IUT est de répondre, par le biais de ses formations, aux besoins du tissu socio-



*Traditionnelle grand-messe de rentrée en l'amphi Ghjuvan'Battista Acquaviva de l'IUT di Corsica, en présence du directeur d'établissement, des personnels enseignants et administratifs ainsi que des nouveaux étudiants*

conomique, sachant qu'avec la formation en alternance, cette relation est encore plus approfondie. Nous sommes en perpétuel contact avec les différentes structures institutionnelles et professionnelles de l'île. Que ce soit à travers le reversement de la taxe d'apprentissage ou les coopérations, les entreprises contribuent pleinement au développement de notre IUT et, en toute logique et réciprocité, nous tâchons de leur renvoyer la pareille. Pour citer un exemple, nous allons signer courant octobre un protocole d'accord avec l'Association Française des Banques qui, dans ce cadre, soutient

l'ouverture de la Licence Pro «Banque» en alternance. Cette démarche nous ramène encore plus près des réalités du terrain dans le secteur bancaire. À ce titre, une rencontre est prévue prochainement avec le président du Centre de Formation de la Profession Bancaire de la région PACA, en vue de saluer les étudiants de cette nouvelle formation-phare de notre établissement.

► **Que représente la taxe d'apprentissage pour votre établissement ?**

Il s'agit d'une ressource capitale pour toute structure de formation et encore plus pour

## Traits de parcours

Bardé de diplômes, Christian Cristofari est ingénieur de formation, docteur et professeur des universités habilité à diriger les recherches en énergétique et génie des procédés. À l'origine de la création des licences professionnelles « Entrepreneuriat » et « Management des Énergies Renouvelables », il a su devenir, au fil des années, un véritable pilier de l'IUT di Corsica, mais pas seulement. Ayant contribué à de nombreuses publications auprès d'ouvrages et de revues scientifiques internationales ou encore lors de colloques, ses travaux d'enseignant-chercheur prennent toute leur forme dans le cadre du projet de déploiement des « énergies renouvelables » -chiffré à 32,1M€- qu'il mène au sein de l'Université sur le site de Vignola et avec le concours de divers partenaires industriels.

Novatrice et pragmatique, l'activité de recherche de Christian Cristofari se positionne sur des verrous technologiques importants pour, dit-il, « catalyser d'une part l'adoption de convertisseurs hélio-énergétiques permettant de maîtriser la consommation énergétique et d'autre part l'insertion massive des énergies à sources renouvelables connectées en réseau ou en sites isolés ». Il a, par ailleurs, développé H2OSS, un système de chauffage pour l'eau sanitaire à partir de capteurs solaires intégrés dans des gouttières ; ce dispositif étant breveté et labellisé par le pôle de compétitivité Cap Énergie en PACA-Corse et par le Ministère de la Recherche.



Le directeur de l'IUT di Corsica se livre aux questions de nos confrères de France 3 Corse/Via Stella

un Institut à vocation technologique comme le nôtre. En 2010, la taxe d'apprentissage a représenté pas moins de 20% du budget de l'IUT di Corsica. Pour exemple, c'est grâce à la taxe d'apprentissage que, afin de sensibiliser nos étudiants à l'hydrogène dans le cadre de la recherche de nouvelles énergies et surtout d'énergies propres, un banc d'un Kw alimentant une pile à combustible vient d'être acquis par l'établissement pour un montant de 150 000 €. Une installation qui concourt pleinement au développement du transfert et de la recherche technologiques que nous continuons à parfaire *via*, notamment, le plateau technique initié il y a deux ans en partenariat avec les Lycées Paul Vincensini de Bastia et Laetitia Bonaparte d'Ajaccio. En ce sens, la taxe d'apprentissage constitue un élément fondamental pour asseoir notre crédibilité et l'efficacité de nos enseignements, d'autant que les dotations ministérielles ne sont pas extensibles ; elles sont même actuellement revues à la baisse. Je rappelle que cette aide financière est utilisée pour financer les aspects les plus innovants de nos formations, essentiellement le matériel et les équipements pédagogiques. Nous espérons bien que par le biais de nos relations avec le tissu socio-économique, le reversement de la taxe d'apprentissage ira croissant à l'égard de l'IUT di Corsica, l'objectif étant de proposer à nos étudiants des conditions optimales de travail et de leur permettre ainsi de parfaire leurs compétences afin de répondre, directement ou indirectement aux attentes des entreprises.

► **Pour favoriser davantage l'insertion professionnelle de ses étudiants, l'IUT di Corsica mise de plus en plus sur le dispositif de formations en apprentissage. Est-ce que ce système d'enseignement porte ses fruits ?**

Grâce à ses relations nouées avec le monde professionnel et à de solides partenariats (notamment avec France Telecom, la

CODIM, E-kip-Méditerranée...), l'IUT di Corsica développe, depuis 2001, son dispositif de formation en apprentissage pour davantage favoriser l'intégration de ses diplômés sur le marché du travail. Ce système d'enseignement représente un mode d'emploi intéressant pour les étudiants qui ont ainsi la possibilité de suivre un cursus universitaire tout en bénéficiant d'une expérience concrète dans leur entreprise d'accueil, sachant qu'en moyenne 80% des diplômés par la voie de l'apprentissage intègrent directement le marché du travail à l'issue de leur contrat. Ce qui n'exempte pas certains candidats d'opter pour une poursuite d'é-

tudes. D'où l'intérêt de proposer à la fois des DUT et des Licences Pro par alternance. Chaque année, avec la solide collaboration du Centre de Formation Universitaire des Apprentis (CFA Univ) en Région Corse, nous nous réjouissons de compter dans nos rangs un nombre croissant d'apprentis répartis au sein des départements «*Gestion des Entreprises et des Administrations*», «*Services et Réseaux de Communication*», «*Techniques de Commercialisation*», «*Génie Biologique*» et des Licences Professionnelles «*option TAIS Multimédia*», «*Commerce mention agroalimentaire*», «*Génie Civil et Construction*», «*Entrepreneuriat*» et «*Management des Énergies Renouvelables*». Notre souhait le plus cher est que l'IUT di Corsica devienne un pôle d'excellence notoire en matière d'insertion professionnelle. Et le principe de l'alternance s'inscrit pleinement dans cette optique. Il s'agit à présent de poursuivre sur notre lancée, non seulement avec des mots

L'ITV DE CHRISTIAN CRISTOFARI / PAR R.F.

mais aussi et surtout avec des actes. De ce fait, notre établissement se doit de créer des formations tant destinées à répondre aux besoins du tissu socio-économique insulaire qu'à favoriser les possibilités de stages et d'embauches pour nos étudiants. Un vœu qui semble en bonne voie de réalisation puisque, depuis l'an passé, le DUT «*Génie Civil*» ainsi que les LP «*Gestion de la Qualité des Produits Agroalimentaires*» et «*Eau et Environnement*» jouent également la carte de l'apprentissage. Sans oublier que pour cette nouvelle rentrée universitaire, la LP Banque, fraîchement créée, est d'ores et déjà accessible en alternance. Ainsi l'ensemble de la carte de formations de l'établissement – mis à part le DUT «*Hygiène, Sécurité et Environnement*» qui vient d'ouvrir ses portes – est-il concerné par le dispositif. Ce qui représente pour l'IUT di Corsica un gage de réussite et d'insertion professionnelle majeur en faveur de ses futurs diplômés.

► **À travers la presse écrite et audiovisuelle nationale, la formation en alternance est souvent qualifiée de voie royale pour l'insertion professionnelle des étudiants. Qu'en est-il en Corse et plus précisément au niveau de votre établissement ?**

En Corse, c'est assez particulier puisque le tissu socio-économique est relativement ténu. De plus, les diplômés que nous proposons, par rapport à de grandes régions, n'attirent pas forcément trente ou quarante étudiants. Mais, parfois, le fait d'ouvrir une section en alternance ne regroupant qu'une

**“LA SINGULARITÉ DU DISPOSITIF EN ALTERNANCE QUE NOUS PROPOSONS À L'IUT DI CORSICA SE TRADUIT PAR DU «SUR-MESURE», SANS AUCUNE VISÉE QUANTITATIVE.”**

dizaine d'étudiants peut aussi vouloir dire : occuper une niche de marché spécifique dans un domaine d'activité bien précis. Je pense notamment au génie civil pour la Licence Professionnelle axée sur les «*Infrastructures Routières et de Transport*». Cela peut signifier également : contribuer à faire vivre dix familles, au sens où dix étudiants sont en situation d'acquiescer une expérience professionnelle tout en étant rémunérés au cours de leur formation. Je pense donc que la singularité du dispositif en alternance que nous proposons à l'IUT di Corsica se traduit par du « sur-mesure », sans aucune visée quantitative. Pour vous donner un ordre d'idée, nous avons, cette année, plus d'une centaine d'étudiants en contrat d'apprentissage et de professionnalisation, ce qui correspond grosso modo à 20% de nos inscrits. L'idée étant toujours de produire du qualitatif, d'être réactif en fonction des demandes qui émergent du terrain, tout au long de l'année.

# Ouverture d'une Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance à Bastia

Lundi 27 septembre à 8h30, la première promotion de l'E2C Bastia a intégré les locaux de l'ancienne Ecole Charles Andrei. 15 jeunes gens âgés de 18 à 25 ans, originaires du territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia, ont ainsi pris le chemin d'une école un peu particulière : celle de la 2<sup>ème</sup> Chance.

**N**ée d'une initiative d'Emile Zuccarelli, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, L'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance a donc ouvert ses portes sur un site temporaire (école Charles Andrei à Lupino) avant son implantation définitive rue San Angelo, au mois de mars prochain, les locaux de l'ancienne Bourse du Travail étant actuellement en cours de rénovation afin d'offrir un cadre fonctionnel et agréable aux jeunes ainsi qu'à l'équipe pluridisciplinaire formée pour les accompagner dans leur parcours d'insertion.

## La CAB joue la carte de l'insertion

Portée par l'association «2<sup>ème</sup> Chance Bastia» présidée par Jean Zuccarelli, le projet de l'E2C Bastia a pu se concrétiser grâce au soutien financier de la Ville de Bastia, de la Communauté d'Agglomération de Bastia, du Conseil Général de Haute-Corse, de la Collectivité Territoriale de Corse, de l'État (Plan de Relance) et de l'Europe (Fonds Social européen). «A terme, explique le Président, l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance de Bastia intégrera le réseau national auquel elle est pour l'instant associée (voir encadré ci-contre).» Et de préciser : «L'E2C Bastia est un des outils «RH» que la C.A.B. a souhaité promouvoir à côté de son programme de développement économique.» L'objectif du dispositif est de favoriser l'insertion professionnelle et sociale durable de jeunes adultes confrontés à des difficultés de maintien dans l'emploi faute de



## UN RÉSEAU NATIONAL

Les Écoles de la 2<sup>ème</sup> Chance ont pour objectif l'intégration professionnelle et sociale durable de jeunes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi. Autour d'une charte des principes fondamentaux, le «Réseau E2C France» s'est constitué en association en juin 2004. En juin 2010, 24 écoles membres du réseau se répartissent sur 14 régions et 32 départements. Le Réseau a accueilli 5704 jeunes en 2009 et enregistré 59% de sorties positives vers l'emploi ou la qualification.

En 2010, sa capacité d'accueil va dépasser les 9000 places.

Plus d'infos : <http://www.reseau-e2c.fr>

compétences techniques mais également sociales. «L'E2C Bastia s'appuiera sur la connaissance du terrain de la Mission locale pour l'Emploi, précise le directeur de celle-ci, Bernard Giudicelli, ceci afin d'identifier les jeunes potentiellement intéressés par ce nouveau parcours.» D'ici la fin 2010, une cinquantaine de jeunes devraient bénéficier d'un suivi personnalisé et d'une pédagogie souple, originale et novatrice qui a fait ses preuves au plan national. A terme, dans les trois ans, ce sont plus de 200 jeunes qui devraient accomplir ce cursus.

## Les outils de la réussite

«Ici, souligne l'équipe enseignante, chaque

élève est différent et les méthodes pédagogiques s'appuient sur cette réalité. Elles visent à développer la motivation, les capacités d'apprentissage, les connaissances de base (maths/raisonnement, français/expression/communication, anglais, informatique) et les compétences sociales attendues par le monde du travail. Etayées par la pratique d'activités sociales, culturelles et sportives, seront révélées la capacité à s'organiser, l'aptitude au montage de projets, au travail en commun, à l'expression créative...»

L'alternance est le levier du dispositif, avec plus de 50% du temps de la formation passé en entreprise (770 h contre 670 h à l'école). «C'est un impératif pour permettre au jeune de valider et d'étoffer son projet professionnel, mais surtout pour acquérir rapidement les compétences nécessaires à celui-ci», explique-t-on. A l'issue du parcours, une attestation des compétences acquises sanctionne la réussite. Cette attestation favorise l'entrée directe du jeune dans le monde de l'entreprise, ou l'accès à une formation qualifiante ou «professionnalisante».

Le parcours du jeune dans l'E2C est capitalisé par son «passeport Emploi», véritable portefeuille de compétences électronique qui lui appartient et qui lui est accessible sur internet à tout moment et en toute sécurité.

## UNE FONDATION

A côté du réseau des écoles, la Fondation pour les Ecoles de la 2<sup>ème</sup> Chance, présidée par Edith Cresson, financée par de grandes entreprises et gérée par la Fondation de France, a pour objectif de permettre aux jeunes de mieux connaître leur environnement (stages à l'étranger, voyages de groupe, formations sportives ou culturelles : théâtre, musique, etc.). Plus d'infos : <http://www.fondatione2c.org/srt/e2c/home>.

# 23<sup>ème</sup> édition des Musicales

*Marc Lavoine, Liz Mc Comb, Nicolas Stavy, Carmen Maria Vega ... Cette année encore, du 13 au 17 octobre, les Musicales de Bastia affichent un éclectisme artistique de bon aloi où la voix tient la vedette. Si vous ne l'avez déjà fait, courez réserver vos places !*

Une fois de plus, le festival «**Les Musicales**» tient le pari de donner un air de fête à ce début d'automne. Rendez-vous de peintures de la scène et de jeunes artistes qui tentent de décrocher la palme, le festival mêle les genres musicaux (blues, chanson, jazz, musiques actuelle ou classique), des artistes confirmés et des talents en devenir. Créé en 1987 comme une biennale, puis reconduit en tant qu'événement annuel, ce festival est à ce jour le plus ancien des festivals musicaux insulaires. Qui plus est, hors saison ! Une gageure en **Corse**... Entretien avec **Stéphane Biancarelli**, un des responsables des **Musicales**, pour comprendre les raisons d'une telle longévité !

## ► Pouvez-vous, en quelques mots, nous présenter cette 23<sup>ème</sup> édition ?

En tête d'affiche de cette édition 2010, **Bastia** aura droit, le 13 octobre, aux prémices de la tournée acoustique de **Marc Lavoine**. Le lendemain, l'ensemble **Musica Suprana**, accompagné au piano par **Nicolas Stavy**, référence incontestée du classique, va nous offrir une soirée de très grande musique avec quelques unes des plus belles voix de **Haute-Corse**... Plus de quinze ans après sa première venue, **Liz Mc Comb**, elle aussi accompagnée pour l'occasion par de nombreux choristes insulaires, revient sur la scène du théâtre de **Bastia**. Le 16 octobre, d'autres artistes moins connus - de ceux qui occasionnent les plus belles découvertes - seront mis en lumière : **Karimouche**, **Carmen Maria Vega**... Mais la fête n'est pas qu'au théâtre : grâce au tremplin **Sud in Musica** (avec **June & Lula**, **Ben Mazué**...) et grâce à la présence de bon nombre d'artistes insulaires (**L'Ensemble Musica Suprana**, **Sekli**, **Anna Rocchi**), les **Musicales** vont faire vibrer tous les publics.

## ► Est-ce important pour vous de programmer à la fois des jeunes pousses de la Chanson française, comme Ludo Pin ou Ben Mazué, et des artistes reconnus tels que Marc Lavoine et Liz Mc Comb ?

Grâce à l'éclectisme assumé, la programmation s'adresse encore et toujours à tous les publics. Elle joue la diversité des lieux et des horaires, avec la volonté profonde de maintenir la qualité et l'équilibre artistiques entre ce qui est connu et moins connu. La **Fabrique de Théâtre** - site européen de création - reçoit l'opération **Sud In Musica** pour une véritable éclosion de talents. Les participants reçoivent des prix décernés par trois jurys (Professionnels, Jeunes et Public) et le lauréat de l'année précédente revient à **Bastia** sur la grande scène du théâtre (c'est **Karimouche**). Les **Musicales**, c'est la rencontre d'artistes avec le public scolaire, d'artistes amateurs et professionnels; c'est aussi une master



*Marc Lavoine, attendu pour un concert acoustique*

## Infos pratiques

Site : [www.musicales-de-bastia.com](http://www.musicales-de-bastia.com)  
Renseignements : 04 95 32 32 30.  
Achat en ligne : Moxity.Com  
Tarifs concerts 8€ (ticket) à 115 € (accès intégral)

class de **Liz Mc Comb** avec des choristes locaux, des ateliers pour les jeunes...

## ► Depuis une quinzaine d'années, le festival se décentralise. Cette année, la dernière soirée aura lieu dans le Fium'Orbu. Pour quelles raisons ?

En effet, cette année, la soirée de clôture va se tenir le 17 octobre à la salle **Caldanicia** de **Migliacciaru**. Grâce à cette décentralisation, le festival acquiert une vocation régionale. Les **Musicales**, ce n'est pas seulement un festival bastiais. Il est important pour nous d'être présent dans le rural. Grâce à cette dernière soirée : le public est ravi et les artistes qui s'y produisent également.

## ► On le sait, en cette période de crise, les associations connaissent parfois des situations délicates. Quelles sont les principales difficultés auxquelles votre festival est confronté ?

Depuis 1987, le festival s'est professionnalisé et cela a un coût. Comme les autres associations, nous sommes confrontés à une double problématique : un public de plus en plus sollicité tout au long de l'année et des subventions qui ne baissent pas mais... qui n'ont pas augmenté

Photo : Damien Aubin



*June et Lula, à découvrir au coeur de Sud in Musica*

Photo : Gipsy Flores



*Parmi les artistes insulaires invités, Anna Rocchi*

# de Bastia

## Zoom sur 5 artistes À NE PAS MANQUER



Photo : Morna Kuhn

### Le 13 octobre : Marc Lavoine

**Marc Lavoine**, c'est évidemment ces tubes que tout le monde connaît, que l'on a tous déjà fredonnés au moins une fois dans sa vie : « *Les yeux revolver* », « *Pour une biguine avec toi* », « *C'est ça la France* », la liste est trop longue qui viendrait puiser dans la dizaine d'albums que **Marc Lavoine** a sortie tout au long de sa carrière, commencée en 1985. Depuis plus de 20 ans, auréolé de nombreuses récompenses aussi bien pour sa musique que pour ses talents de comédien, il a su prendre les bons virages, entraînant avec lui un public toujours plus nombreux et fidèle à sa voix sensuelle et à ses chansons toujours justes. Une belle soirée au **Théâtre de Bastia** en perspective.

### Le 14 octobre, Nicolas Stavy

Lauréat de plusieurs concours internationaux et bardé de récompenses\*, **Nicolas Stavy** est à la fois un interprète reconnu des répertoires classique et romantique. Sous la direction de **Luc Lautrey**, lequel va diriger l'ensemble **Musica Suprana** ainsi qu'un collectif de chorales de **Bastia\*\***, **Nicolas Stavy** va pouvoir montrer toute l'étendue de son talent à un public bastiais déjà conquis par la qualité de l'affiche proposée.



Photo : Guy Vivien

*Nicolas Stavy, une référence du classique*

\*Prix Spécial au Concours Chopin de Varsovie en 2000, 2<sup>ème</sup> Prix au Concours International de Genève en 2001,

2<sup>ème</sup> Prix du Young Concert Artists de New York en 2003.

\*\* Collectif de chorales de Bastia avec la chorale Corse Joie, la chorale du Centre Culturel Una Volta, la chorale du Collège Simon Vinciguerra, l'Ensemble Vocal du Conservatoire de Corse Henri Tomasi.

### Le 15 Octobre, Liz Mc Comb

Reine du gospel depuis près de 20 ans, la belle **Liz** fait salle comble dans chaque ville où elle se produit (elle a triomphé récemment à l'**Olympia**). Accompagnée de son piano, sur lequel, selon ses propres mots, "*son cœur est parfaitement accordé*", ainsi que de quatre autres musiciens, sa voix chaude et tout en subtilités se met, avec émotion, au service du jazz, du gospel, du blues, et avant tout du public. La grande **Liz Mc Comb** ne se contentera pas d'un passage éclair : les **Musicales** et la **Ville de Bastia** vont lui confier l'animation d'une *master class*, une semaine avant son concert. Et les choristes venus pour l'occasion de toute la **Corse** auront le privilège d'accompagner l'artiste sur la scène du **Théâtre**, le soir du concert !

### Le 16 octobre, Karimouche

En quelques années, cette artiste inclassable a su imposer sa marque en misant sur une chanson festive, pleine d'ardeur et de gouaille.

Entourée de ses musiciens, elle se promène entre hip hop et chanson française. Après



Photo : Stéphane Rouaud

*Karimouche, une figure montante de la nouvelle scène*

une année 2009 marquée par une reconnaissance professionnelle (passage remarqué au **Printemps de Bourges** en 2009 et Prix des Professionnels aux **Musicales de Bastia**), l'artiste s'offre en 2010 la grande scène du théâtre de **Bastia**. Une nouvelle marche grave sur le chemin du succès !

### Les 16 et 17 octobre, Ben Mazué

À la fois auteur-compositeur et interprète, **Ben Mazué** mixe rap, chanson française, slam... Un mélange des genres réussi qui lui a valu d'être sélectionné au **Printemps de Bourges 2010**, où il a reçu un accueil chaleureux du public, et d'être primé au festival « *Alors Chante* » de **Montauban**. En ce mois d'octobre, à **Bastia** et à **Migliaciaru**, il vient poser ses mots pour la première fois aux **Musicales**.

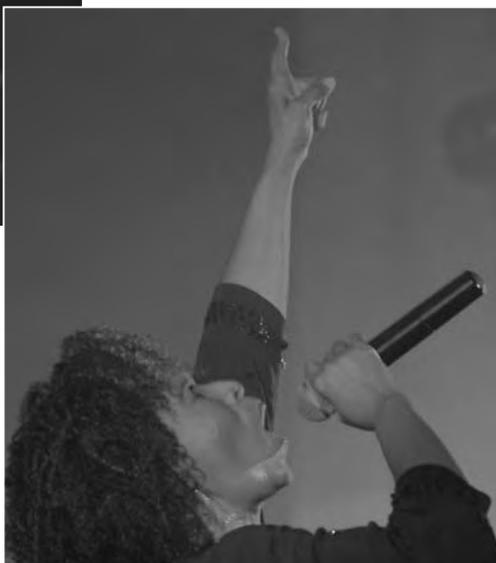


Photo : Anis Mill

*Liz Mc Comb, une tête d'affiche qui sera aussi à la direction d'une master class*

depuis sept ans ! La conjonction de ces deux éléments nous a contraints cette année à augmenter légèrement le prix des billets (qui n'avait pas été modifié depuis trois ans). Mais nous avons tenu à maintenir des prix abordables et à proposer des forfaits qui restent attractifs.

### Nota Bene

Diffusion du documentaire "Les Musicales de Bastia" réalisé par Sybille Collet: samedi 9 octobre à 15h25 sur France 3 Corse; samedi 9 octobre à 15h45, vendredi 15 octobre à 20h45; et lundi 25 octobre à 14h sur Via Stella.

Photo : DR



*Ben Mazué : après Bourges, Bastia*



**CALENZANA :  
Le clocher de l'église en travaux**

La municipalité de Calenzana a demandé à une entreprise d'intervenir sur le clocher de l'église **Saint-Blaise** pour des travaux qui s'achèveront le 9 octobre. Un périmètre de sécurité a été mis en place. Il est demandé aux habitants du village de faire preuve de la plus grande prudence. Aux cours des travaux,

les offices ne seront plus annoncés par les volées de cloches. Les paroissiens pourront être informés des cérémonies religieuses en se rendant à l'église où elles seront affichées ou bien en prendre connaissance par voie de presse. Le maire remercie les habitants du village de leur compréhension.

**PIANOTTOLI-CALDARELLO : Dépôts sauvages et encombrants**

Le maire de Pianottoli-Calderello rappelle à ses administrés que les dépôts sauvages sur la voie publique sont proscrits et que les contrevenants seront passibles de poursuites. Les encombrants seront quant à eux enlevés chaque premier et troisième jeudi de chaque mois aux lieux qui seront annoncés, au plus tard, l'avant-veille, à la mairie. Pour la propreté de la voirie, il est demandé à chaque concitoyen de respecter le dispositif en usage.



**Et ludothèque**

La ludothèque, qui existe grâce aux aides de la **Caisse d'Allocations Familiales** et de la municipalité, ouvre ses portes pour les enfants de moins de trois ans accompagnés d'un adulte. Les personnes souhaitant y conduire cette année leur(s) enfant(s) sont priées de se rendre **le**

**lundi 4 octobre, à partir de 14 heures, à la maison Saint-Michel** pour la réorganisation du local.

**FIGARI : animations et ateliers de l'Arbitru**

Le club intercommunal des aînés ruraux, **L'Arbitru**, informe ses adhérents de la reprise de ses ateliers : le lundi, atelier informatique à partir de 14 heures 30; le mardi, atelier peinture, sculpture et jeux à partir de 14 heures, dans la salle des fêtes de la mairie de Figari.

A noter : chaque mardi et jeudi, à partir de 16 heures 30, l'école de Figari se propose de garder des élèves pour une aide aux devoirs; tous les mercredis et vendredis, à partir de 14 heures 30, sur le stade **Comitti** de Sotta, seront proposés des entraînements de pétanque; enfin, tous les jeudis divers ateliers seront organisés pour les adhérents dans la salle polyvalente de Sotta. Pour les non-adhérents, renseignements au **06 32 26 21 28**.



**Et bibliothèque**

Les horaires de la bibliothèque municipale de Figari, située Route des Écoles, dans le même bâtiment que le groupe scolaire primaire de Figari, sont les suivants : tous les mardis de 14 à 18 heures. Pour tout renseignement, vous êtes priés de contacter un responsable aux horaires d'ouverture au **04 95 71 04 96** ou à la mairie au **04 95 71 00 23**.



**SAINTE MARIE-SICHE-PITRETU : Retrait des diplômes du brevet**

La principale du collège de **Sainte Marie-Siche-Pitretu** informe le public que le diplôme du brevet des collèges, pour les élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième au cours de l'année scolaire 2009-2010 est disponible au secrétariat de chaque site.

**SOTTA :**

**Ateliers théâtre**

Des ateliers théâtre sont mis en place par la compagnie du **Dragon Saltimbanque**, à la salle polyvalente communale de Sotta. Ils sont animés par **Sarah Godard** et sont organisés comme suit : les ateliers pour enfants se déroulent le mercredi de 16 heures 30 à 18 heures 30. Les ateliers pour adultes ont lieu le jeudi de 18 heures 30 à 20 heures 30. Renseignements et inscription au **06 22 56 19 09**.



**CATERI : Soirées thématiques**

Une soirée est organisée dans le cadre du **Parcours Alpha** tous les vendredis de 19 h à 21 h 45. Chaque rencontre vous permettra d'assister à un repas, un exposé et un débat. Le vendredi 8 octobre, à **Avapessa**, rendez-vous dans la salle polyvalente pour débattre et réfléchir sur la question : « *Dieu guérit-il encore aujourd'hui ?* ». Le vendredi 15 octobre, à **Cateri**, la même question sera débattue dans la salle de la mairie. Les soirées seront précédées d'une messe célébrée à 18 h.



**SARI-SOLENZARA-TRAVU :**

**Association sportive intercommunale**

Le centre social et culturel de **Sari-Solenzara** et le groupe scolaire de **Travu** proposent des activités sous le contrôle de l'association sportive intercommunale. Au programme, de la gymnastique douce ou tonique, du stretching, tai chi, chi qong, danses country et polynésienne, randonnées, sorties... Pour obtenir des renseignements ou vous inscrire, appelez le **04 95 44 48 20** ou le **06 25 67 26 37**.

**PONTE-LECCIA :**

**Association Don d'Artistes**

Dans l'ancienne école de **Ponte-Leccia**, les ateliers de peinture ont repris pour les adultes de 14 heures à 16 heures et pour les enfants de 16 heures 30 à 17 heures 30. Les adolescents sont admis à l'atelier adulte. Renseignements au **06 87 72 23 69**.



**CORBARA : Fermeture du musée du Trésor**

Le **Musée du Trésor** a fermé ses portes le lundi 27 septembre. Malgré tout, pour les groupes, les visites guidées du musée et de la collégiale **A Nunziata** se dérouleront sur rendez-vous. Vous pouvez contacter un responsable en appelant le **04 95 63 06 50** ou le **04 95 46 15 53**.



**LUMIO : Atelier de théâtre pour les adolescents**

L'association **I Pagliaccioni** met en place un atelier de théâtre pour les adolescents, le samedi, dans la salle **A Rimessa**. Renseignements au **06 76 72 46 69**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

## LA SDIS A CLÔTURÉ LA SAISON FEUX DE FORÊT À CERVIONI

La clôture de saison des feux de forêt constitue un moment important de la vie du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Cette cérémonie marque l'heure des bilans et des prospections d'avenir. Elle est aussi l'occasion de réunir, dans une ambiance qui se veut conviviale, l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la campagne feux de forêt.



Les officiels, lors de la Cérémonie au couvent Saint François

C'est à Cervioni, dans l'enceinte du couvent **Saint François**, que la campagne qui vient juste de s'achever a été officiellement clôturée. Un moment partagé par l'ensemble de la profession réunie autour des officiels, en présence de **Jean-Luc Nevache**, préfet de **Haute-Corse**, **Ange-Pierre Vivoni**, président de l'association des maires de **Haute-Corse**, et de nombreux élus. C'est le colonel **Charles Baldassari**, directeur du **SDIS**, qui s'est acquitté du discours central de cette soirée en soulignant les efforts et progrès accomplis depuis 2005 et plus particulièrement ces trois dernières années. S'adressant aux hommes du feu : «Soyez fiers du travail accompli et de votre bilan, soyez fiers de votre implication car elle est noble. Ce soir, sans complexe, vous pouvez savourer modestement et avec humilité cet excellent résultat obtenu grâce à une synergie d'intelligences et de moyens ». Le directeur devait longuement insister sur le bilan positif de cette campagne, rappelant

par ailleurs que « la gestion des feux de forêt n'est pas une science exacte. Elle n'est pas facilement maîtrisable car beaucoup de facteurs endogènes comme exogènes contribuent et impactent sur le résultat final ». Le directeur et son adjoint, le colonel **Jean-Luc Beccari**, ont d'une voix unanime relevé le défi des enjeux de demain : «Nous sommes a priori assez bien organisés dans le secteur de la lutte. Tous nos efforts futurs doivent porter à présent sur la prévention et la prévision. Nous sommes persuadés que les progrès possibles résident dans ces types d'activités. Nous ne pouvons plus réagir en simple acteurs de la lutte, nous devons amplifier nos actions en accompagnant, en aidant, en soutenant sans faille ceux et celles qui vivent au quotidien dans nos belles micro-régions». A notre question de savoir de quelle manière le **SDIS** doit être calibré pour être à la hauteur de ces enjeux, le colonel **Baldassari** nous a confié : «Notre établissement public doit être le fédérateur de la politique départe-

mentale menée en faveur de la **DFCI**, où chaque service doit trouver naturellement sa place, car devant autant d'enjeux, seule une organisation relevant de l'inter-services permettra le développement de cette politique publique environnementale et la victoire sur cette guerre du feu».

Lors de cette soirée de clôture de la saison feux de forêt, tour à tour, le président **Paul Giacobbi** et le préfet **Jean-Luc Nevache** ont souligné la qualité de la réponse opérationnelle du **SDIS**, l'efficacité du service et la coopération des services de l'Etat.

La président a pour sa part adressé un message : celui de voir tous les acteurs se mobiliser pour le brûlage dirigé. La politique régionale de prévention des incendies prend plus que jamais en compte l'intérêt du brûlage dirigé et la campagne des feux de forêt achevée, la prévention reprend ses droits. Message partagé par le préfet **Jean-Luc Nevache** pour qui l'objectif se situe au millier d'hectares par an.



Le Préfet de Corse  
Stéphane Bouillon

Sécurité

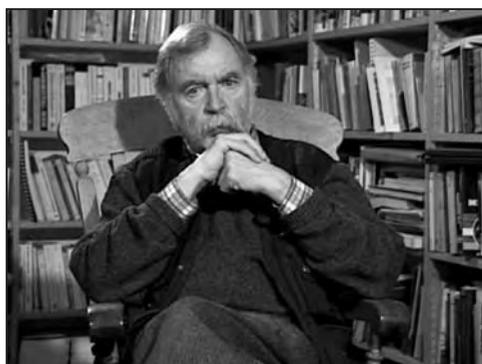
### Mobilisation suite à la tentative de vol d'un avion sur le tarmac d'Ajaccio

Le 27 septembre s'est tenue, à la demande du **Préfet de Corse**, une réunion de l'ensemble des acteurs concourant à la sûreté de l'aéroport d'**Ajaccio**, suite à l'incident survenu le vendredi précédent, journée au cours de laquelle un individu avait pénétré illégalement sur la zone aéroportuaire. A ce propos, les services préfectoraux assurent que «de l'examen des procédures administratives de sûreté, il ressort que, si une erreur humaine lors du contrôle d'inspection-filtrage a été décelée, l'ensemble des consignes de sécurité a été respecté qui ont permis d'appréhender rapidement l'individu.» Et d'ajouter : «L'entreprise chargée d'assurer cette inspection-filtrage a pris les mesures

nécessaires afin de pallier ces manquements. De l'analyse globale de l'incident, il ressort que le dispositif général de sûreté de l'aéroport a permis de faire face à cette intrusion. Cependant, chacun des acteurs publics et privés a été invité à poursuivre le travail continu engagé pour améliorer sans cesse la sécurité. Sous l'égide de l'Etat, cette action, à laquelle la **Direction de la Sécurité Civile** sera associée, sera conduite dans les prochaines semaines. »

# MOSAÏQUE

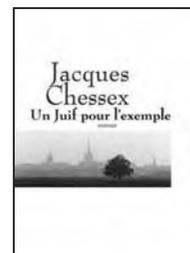
PAR MARIUS MURACCIOLI



Jacques Chessex

## ● UNE VICTIME EXPIATOIRE

Après le « *Vampire de Ropraz* », Jacques Chessex nous plonge une nouvelle fois dans une atmosphère lourde, en nous proposant un autre roman qu'on reçoit comme une claque « *Un Juif pour l'exemple* ». 1942 : l'Europe est à feu et à sang. La Suisse est travaillée de sombres influences. A Payerne s'organise un complot de revanchards, d'oisifs fascinés par la virilité germanique qui veulent du sang. La victime expiatoire sera un marchand de bestiaux, Arthur Bloch. « A Payerne, les discours du pasteur hitlérien ont trouvé un terrain fertile. A multiplier les meetings, à agiter les rancoeurs et les frustrations de la crise, le tentateur Philippe Lugrin voit ses efforts couronnés de succès... La silhouette maigre de l'ecclésiastique, ses gestes secs, sa tête aux cheveux collés, ses petites lunettes à la Himmler, sa parole aussi, froidement projetée mais qu'on sent



brûlante de conviction sous la glace, ont galvanisé son public de chômeurs, d'aigris, de paysans déçus, d'appauvris, de gueulards impuissants et convulsifs maintenant prêts à en découdre avec le chancre juif, la pieuvre, le complot international qui mine nos commerces, occupe nos banques, ronge notre intégrité en s'alliant avec Moscou, New-York, Londres pour nous asphyxier au jour le jour. » Les assassins sont dans la ville. Ils auront le sang qu'ils réclament. « *Un Juif pour l'exemple* », de Jacques Chessex, paru en Livre de Poche.



## ● ESCLAVE DE SES CHEVEUX

L'Argentin Alan Pauls vient de signer son quatrième roman : « *Histoire de cheveux* ». Quelle étrange histoire ! « Il ne se passe pas un jour sans qu'il pense à ses cheveux. A se les couper beaucoup, un peu, à se les couper rapidement, à se les laisser pousser, à ne plus jamais se les couper, à se tondre la tête, à se raser le crâne pour toujours ». Véritable esclave de ses cheveux, il entre un jour dans un salon de coiffure : « Il est penché en arrière, la nuque reposant sur le bac en plastique. Bien qu'il soit mal à l'aise, qu'il ait mal aux cervicales et qu'il soit un peu inquiet de cette nonchalance



Alan Pauls

avec laquelle son cou semble s'offrir à la lame du premier égorgé venu, le massage des doigts, le doux nuage de parfum végétal qui se dégage de sa tête et la pression des jets d'eau tiède l'enivrent, le transportant peu à peu vers une espèce de rêverie. Il ne tarde pas à s'endormir ». Je vous laisse découvrir ce qu'il voit lorsqu'il rouvre les yeux... « *Histoire de cheveux* » d'Alan Pauls, aux éditions Christian Bourgeois.



## ● IMAGES DES QUARTIERS SUD

L'exposition court jusqu'au 31 octobre. Elle se tient à la Maison des Quartiers, à l'initiative de la Direction du Renouveau Urbain et de la Cohésion Sociale, à Bastia-Lupinu. Albert Fabiani a sorti pour l'occasion une précieuse collection de cartes postales anciennes, de photographies et de clichés originaux, le tout intitulé « *Images des quartiers sud* ». Une manière particulièrement intéressante de raconter tout un pan de vie de ce secteur de Bastia.

## ● L'ATHLÉTISME AUSSI

L'athlétisme aussi est présent dans le secteur sud de Bastia, plus exactement à Montesoru dont le stade accueille ce sport que l'AJB nous donne tant envie de pratiquer. C'est une excellente idée que celle de prendre sa licence à l'Athlétic Jeunes Bastia. Ses responsables, dirigeants, entraîneurs, secrétaires, se dépensent sans compter, leur disponibilité est sans failles, et leur passion et leurs résultats ont fait du club le premier en Corse et le seul club corse, toutes disciplines confondues, à évoluer en Elite Nationale et Internationale de la catégorie cadets à celles de vétérans.



Sur le stand de l'AJB, lors de la fête du Sport 2010 à Bastia

22

**SARL AMELIA**

Capital : 1500 euros  
Siège : 9, rue Joseph Tafanelli  
20100 Sartène

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 septembre 2010, il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : AMELIA  
**Capital** : 1500 euros  
**Siège** : 9, rue Joseph Tafanelli, 20100 Sartène  
**Début d'activité** : Le 01/10/2010  
**Forme** : SARL  
**Durée** : 99 ans  
**Objet** : L'acquisition, la gestion, l'exploitation, la rénovation, la vente de tous biens immobiliers, et toutes activités s'y rattachant

**Gérance** : Monsieur Leal Pinheiro Carlos né le 10 août 1977 à Vila Nova de Famlicao (Portugal), demeurant, 9, rue Joseph Tafanelli, 20100 Sartène, non marié et n'ayant pas conclu de Pacte Civil de Solidarité de nationalité Portugaise.

**Immatriculation** : Au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

24

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP en date du 10 septembre 2010 à Bastia, enregistré au SIE de Bastia le 20 septembre 2010, bordereau n°2010/976, case n°9, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : EEA Corse Médical  
**Siège** : 13, Avenue Emile Sari, 20200 Bastia  
**Objet** : La société a pour objet la vente et/ou location de tout matériel médical et tout autre produit ou accessoire se rattachant à cette activité  
**Durée** : 99 années  
**Capital** : 10.000 euros  
**Gérance** : Claire Mariani, domiciliée à Vezzani (20242), La Traverse  
**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,

34

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calenzana du 21/09/2010, enregistré à Bastia le 24/09/2010, bord. 2010/1010, case 9, ext 2499, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : AUTOUR DE SOI  
**Siège** : Hameau de Suaré - 20214 Calenzana  
**Objet** : Bien - Etre et détente et vente de produits liés à l'activité  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Capital** : 500 euros  
**Gérance** : Mme Caroline Plunet, demeurant à Hameau de Suaré, 20214 Calenzana  
**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

47

**François GRIMALDI  
Paulin SANTONI**

Notaires Associés  
Zone Industrielle de Migliacciaru  
BP 44 - 20243 Prunelli di Fiumorbo

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître François Grimaldi, notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 7 septembre 2010, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**Dénomination** : "S.C.I. NKLJ"  
**Forme** : Société Civile  
**Capital** : Mille euros (1000,00 euros)  
**Siège** : Conca, Corse du Sud, Lieu-dit Francescoli  
**Objet** : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés et plus particulièrement d'une parcelle de terre sur le territoire de la commune de CONCA dont la société pourra devenir propriétaire. La réalisation sur les biens appartenant à la société de tous travaux de construction, d'extension ou d'amélioration desdits biens. La prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Apports** : 1000 euros en totalité en numéraire  
**Parts sociales** : 100 parts de 10 euros entièrement libérées numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en rémunération de leurs apports

**Exercice social** : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année  
**Gérance** : Mme Nadine Vernier Veuve de Monsieur Quattrocchi, demeurant à Conca (Corse du Sud), Quartier Francescoli est nommée gérante, fonction qu'elle a acceptée.

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

**Cession de parts sociales - Agrément** : Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale

Pour avis,  
Maître François GRIMALDI,  
Notaire

63

Il a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : mare.com  
**Capital** : 500 euros  
**Siège** : Marinella, B Santa Lina, Rte des Sanguinaires, 20000 Ajaccio  
**Objet** : Conseil, études, agence de communication, formation, événementiels  
**Durée** : 99 ans  
**Gérance** : M. Randon Gilles, Résidence Marinella, B Santa Lina, Rte des Sanguinaires, 20000 Ajaccio et M. Assante Thibaud, 1, rue Davin, 20000 Ajaccio  
**Immatriculation** : Au RCS Ajaccio

46

**L'ATELIER  
DE LA MENUISERIE**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés fait à Folelli (Haute-Corse), le 1er septembre 2010, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Capital** : 10.000,00 euros (Dix mille euros)

**Dénomination** : L'ATELIER DE LA MENUISERIE

**Siège** : Immeuble L'Aiglon, 20213 Folelli

**Objet** : La fourniture, et la pose de menuiseries et fermetures de tous types (bois, pvc, aluminium...) et tous travaux de menuiserie générale. La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Gérance** : Fumaroli Dominique Pierre, né le 11 janvier 1962 à Ajaccio (Corse du Sud), demeurant Funtanone di Vignale, 20290 Borgo

Pour avis,  
Le gérant.

44

Par acte SSP du 21/09/2010, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : PB2B

**Objet** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous les immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis RN 198, Lieu-dit Alistro, 20230 San Giuliano

**Siège** : RN 198, Ldt Alistro, 20230 San Giuliano

**Capital** : 200 euros

**Durée** : 99 ans

**Gérance** : M. Battestini Pierre, Imm. Le Campo Stellato, Les Quatre Chemins, 20137 Porto-Vecchio

**Clauses d'agrément** : Cession libre entre associés, conjoints, ascendants ou descendants du cédant

**Immatriculation** : Au RCS Bastia

45

Par acte SSP du 28/09/2010, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : 777

**Objet** : Acquisition, gestion, mise en location de biens immobiliers

**Siège** : 26, rue Jean Jaurès, 20100 Sartène

**Capital** : 100 euros

**Durée** : 99 ans

**Gérance** : M. Olivier Roure, demeurant, 26, rue Jean Jaurès, 20100 Sartène

**Immatriculation** : Au RCS de Ajaccio

15

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 septembre 2010, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination** : STANLEY

**Siège** : Calvi (Corse), Avenue Santa Maria Prolongée, Résidence Le Victoria

**Objet** : La société a pour objet exclusif, la location de logements neufs, qu'elle aura acquis ou construits, dans le département d'Outre-Mer. La location de ces logements sera conforme aux conditions mentionnées aux 7° et 8° alinéas du I de l'article 217

undecies du Codes Général des Impôts.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 500.000 euros

**- Montant des apports en numéraire** : 500.000 euros

**Gérance** : Monsieur Pierre Emmanuel Jouffre, demeurant à Calvi (Corse), Résidence Le Victoria, Avenue Santa Maria Prolongée, 20260 Calvi

**Agrément des cessions** : Les parts sociales sont librement cessibles, entre associés et entre conjoints, ascendants et descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

Pour avis, le gérant.

20

Il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : R.I.F

**Capital** : 30.000 euros

**Siège** : Imm. Valérie, bât. C, Chemin de Biancarello, 20090 Ajaccio

**Objet** : Achat, location, gestion de biens immobiliers

**Durée** : 99 ans

**Gérant** : M. Paoli Pascal, Imm. Alcyon, Bât. A1, Parc Berthault, 20090 Ajaccio

**Immatriculation** : Au RCS Ajaccio

08

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Santa Lucia di Moriani du 21/09/2010, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à responsabilité limitée.

**Dénomination** : ENERGIE & IMMOBILIER ASSOCIES.

**Siège** : Lieu dit Suaglione, Moriani Plage 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI,

**Objet social** : Location et construction de tous biens immobiliers, production et vente d'énergie photovoltaïque,

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

**Capital social** : 3000 euros,

**Gérance** : Jean, Jacques BARBERIS, demeurant chez Mr Maia HERNANI, Rue Santa Maria Madalena 695 AREIS DE VILAR Portugal 4755 BARCELOS a été nommé gérant.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour  
Spécialiste en Droit Fiscal  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Aux termes de l'assemblée générale du 24 août 2010, les associés de la Société "HELIOS", Société Civile Immobilière au capital de 304,90 euros dont le siège de la liquidation est situé Lotissement Monticello, n°21, 20137 Porto-Vecchio, (RCS Ajaccio 343 090 601), ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de Mme Bartoli, liquidateur, demeurant Lotissement Monticello, n°21, 20137 Porto-Vecchio, et constaté la clôture de la liquidation. Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

**LA CASINCAISE**

SARL au capital de 54.000 euros  
Siège : Sorbo Ocagnano  
Siret : 317 708 428 00014

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2010, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer :

- En qualité de Commissaire aux Comptes, M. Patrick Alcodori, domicilié, 12, rue du Compagnonnage, 30133 Les Angles ;
- En qualité de Commissaire aux Comptes Suppléante, BS AUDIT, domiciliée, Le Giotto 1 Place Alexandre Farnèse, 84000 Avignon.

Pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

La gérance,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à responsabilité limitée  
**Dénomination** : MITARZA  
**Siège social** : Résidence Les Marines d'Aspretto Bâtiment B2, 20090 Ajaccio  
**Objet** : Acquisition de terrains, d'immeubles en vue de leur revente en totalité ou par fractions, et toutes opérations mobilières ou immobilières nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social présentement fixé.  
**Durée** : 99 années  
**Capital** : 5.000 euros  
**Gérance** : M. Pierre Louis GIORDANI, demeurant 4 résidence Santa Madalena, 20090 AJACCIO  
**Immatriculation** RCS d'Ajaccio

Pour avis,

**SARL "PICCOLO"**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 10.668 euros  
Siège : Route d'Aullène - 20164 Cargiaca  
RCS Ajaccio : 402 627 327

L'assemblée générale en date du 30 juin 2010, a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société :

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts de la société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

**Article 27 - Exercice social :**

Il commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre de chaque année. par exception l'exercice 2010 aura une durée de 9 mois.

RCS : Ajaccio

Pour avis,

**COMMUNE DE SORBOLLANO**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**APPEL DE CANDIDATURES  
SUIVANT PROCEDURE ADAPTEE**

- 1. Collectivité passant le marché :**  
Commune de SORBOLLANO - (20152)  
Téléphone : 04 95 78 60 30  
Télécopie : 04 95 78 65 28
- 2. Procédure de passation :** Marché sur procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics
- 3 - Objet du marché :** Marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réalisation d'une station d'épuration de 200 EH
- 4 - Date limite de dépôt des candidatures :** Mercredi 20 octobre 2010 à 12 heures  
Le candidat remettra un dossier comprenant les attestations justifiant de la situation du candidat au regard de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2009 et les autres attestations prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics  
**Le candidat produira tout document permettant d'apprécier :**  
\* l'identification du candidat,  
\* ses compétences, ses références et ses moyens humains et matériels,  
\* une note désignant le chargé d'études et le chargé du suivi du chantier,  
Le marché sera ensuite négocié avec le candidat retenu.
- 5 - Les candidatures doivent être remises ou adressées à :**  
Mairie de SORBOLLANO (20152)
- 6 - Date d'envoi de l'avis à la publication :** Lundi 27 septembre 2010

Le Maire,

**COMMUNE DE LUCCIANA**

**EXPLOITATION D'UNE CENTRALE ELECTRIQUE**

**(INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT)**

**AVIS AU PUBLIC**

Par arrêté du 14 septembre 2010, a été autorisé l'exploitation par le Président d'EDF, Production Electrique Insulaire Haute-Corse SAS, d'une centrale électrique équipée de 7 moteurs diesel de nouvelle génération (130 Mwe au total), sur la commune de Lucciana, Lieux-dits Morticcia et Suale.

Cet établissement soumis à autorisation, relève des rubriques 2910-A-1, 1432-2-a, 2920-2-a, 2560-2, 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-39 du Code de l'environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public en Mairie de Lucciana, où il peut être consulté par toute personne intéressée ainsi que sur le site internet de la Préfecture ([www-haute-corse.pref.gouv.fr](http://www-haute-corse.pref.gouv.fr)).

**MAIRIE DE SERRA DI FERRO**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**Identification de la collectivité qui passe le marché :**

Mairie de Serra di Ferro - 20140 Serra di Ferro  
Tél : 04 95 74 02 12

**Objet du marché :** Enlèvement et remisage des matériels du dispositif de mouillage de Porto-Pollo

**Procédure de passation :** Procédure adaptée, suivant les articles 26, 28, 40 et suivants du Code des Marchés Publics

**Délais d'exécution :** Une semaine

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** Conformément aux articles 44 et 45 du CMP

**Modalités d'obtention du dossier de consultation :** A titre gratuit, à retirer en Mairie de Serra di Ferro, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 15h45

**Renseignements :** Mairie de Serra di Ferro - 04 95 74 02 12 - 04 95 74 05 64 - mel : [mairie.de.serradiferro@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.serradiferro@wanadoo.fr)

**Date limite de réception des offres :** Vendredi 22 octobre 2010 à 12 heures

**Date d'envoi à la publication :** Vendredi 24 septembre 2010

Le Maire,  
A. GIORGI.

**COMPAGNIE AERIEENNE  
CORSE MEDITERRANEE**

Société anonyme d'économie mixte  
à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 10.335.520 euros  
Siège social Aéroport de Campo dell'Oro  
20186 AJACCIO CEDEX 2  
RCS : B 349 638 395

**AVIS**

**1) MODIFICATION DE LA COMPOSITION  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Aux termes d'une résolution prise en A.G. Mixte le 3 juin 2010, les actionnaires de la Compagnie aérienne Corse Méditerranée ont décidé de modifier les statuts de la Compagnie afin de créer des postes de censeurs. Ces aménagements pouvant relever de l'article 1524-1 du CGCT, (« modification portant sur les structures des organes dirigeants »), la modification statutaire a été soumise au vote de l'Assemblée de Corse qui a approuvé le dispositif le 27 juillet 2010 (délibération N° 10/100 AC).

En conséquence, l'article 18 des statuts est modifié comme il suit :

**« ARTICLE 18 - CONSEIL DE SURVEILLANCE - COMPOSITION**

Le Conseil de Surveillance est composé au maximum de 18 membres répartis entre les deux groupes d'actionnaires, au prorata de leur participation au capital.

En outre, un ou des censeurs pourront être choisis par les actionnaires. Ils sont convoqués aux réunions du conseil de surveillance et participent aux débats avec voix consultative. »

La phrase en italique est ajoutée. Le reste de l'article est inchangé.

**2) NOMINATION DE DEUX CENSEURS**

Lors de cette même A.G. Mixte du 3 juin 2010, les actionnaires ont nommé les membres suivants :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud, représentée par son Président, Monsieur Jacques NACER, (en alternance avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse, chacune pour la moitié de la durée du mandat.)
- la CADEC, représentée par son Président, Monsieur François DOMINICI.

La durée du mandat qui leur est confié est identique à celle du mandat des membres du Conseil de surveillance,

soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Pour avis,  
Le Président du Directoire

Aux termes d'un acte SSP en date du 24 septembre 2010 il a été constitué une société

**Dénomination sociale :** SUN+ CORSE  
**Siège social :** ZI TRAGONE, PURET-TONE, 20620 BIGUGLIA

**Forme :** SASU

**Siège :** SUN+ CORSE

**Capital :** 2000 Euros, divisé en 200 actions de 10 Euros chacune.

**Objet social :** COMMERCIALISATION DE SYSTEMES D'ECONOMIES D'ENERGIE, DE BIENS D'EQUIPEMENT THERMIQUE OU SOLAIRE ET GENERALEMENT TOUTE OPERATION AYANT RAPPORT AVEC L'OBJET SOCIAL

**Président :** Mademoiselle CHARLENE COLUZZI demeurant : RES. 2 PETI-NELLA, LES ARBOUSIERS, 20290 LUCCIANA, élu pour une durée indéterminée

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

**L'INFORMATEUR  
CORSE NOUVELLE**

**TEL : 04 95 32 04 40**

**FAX : 04 95 32 02 38**

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/09/2010, les actionnaires de la société ROCCA SAS, société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros, dont le siège social est situé Z.I de baléone, 20167 MEZZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 381 655 182, ont décidé à l'unanimité et à compter du même jour de modifier l'objet social comme suit :

**Ancienne mention :**

La prise de participations dans toutes sociétés et la gestion de titres, la gestion comptable, économique, financière et informatique de toutes entreprises, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de datation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

**Nouvelle mention :**

La prise de participations dans toutes sociétés et la gestion de titres, la gestion comptable, économique, financière et informatique de toutes entreprises, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de datation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;

L'acquisition, la construction, la promotion, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation par bail ou autrement et/ou l'aliénation par tous moyens de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social

Pour Avis,  
Le Président.

**VALLEDORO**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Valle di Campoloro  
Valle di Campoloro (Haute-Corse)  
487 454 167 RCS Bastia

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 13 septembre 2010, la dissolution anticipée de la société à compter du 13 septembre 2010 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommée comme liquidatrice :  
Mme Marie Ange Bianconi, demeurant à Biguglia (Haute-Corse), 14, Domaine Albella, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé chez Mme Bianconi Marie Ange, 14, Domaine Albella, 20620 Biguglia (Haute-Corse). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le liquidateur.

## **AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CARPINETO**

#### **Captages de MAZZA CORTA SUPRANA, MAZZA CORTA SUTTANA, POZZO AL LINO, CASILARIA (COMMUNE DE CARPINETO) ET DE CARCHETO (COMMUNE DE CARCHETO BRUSTICO)**

**2ème Parution,**

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2010-246-0004 en date du 03 septembre 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de CARPINETO, avec établissement des périmètres de protection des captages sus visés.

Les pièces du dossier seront déposées en Mairies de CARPINETO et de CARCHETO BRUSTICO, pendant 29 jours, du **jeudi 30 septembre au jeudi 28 octobre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres.

**Mme Monique ANGELI**, désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

**Mairie de CARCHETO BRUSTICO**  
20229 Carcheto Brustico

Jeudi 30 septembre 2010 de 9h à 12h

Jeudi 28 octobre 2010 de 9h à 12h

**Mairie de CARPINETO**

20229 Carpineto

Jeudi 30 septembre 2010 de 14h à 17h

Jeudi 28 octobre 2010 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public en Mairies de CARPINETO et de CARCHETO BRUSTICO, et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Corte, le 09 septembre 2010

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Corte,

Tony CONSTANT.

**République Française****Département de Haute-Corse****COMMUNE DE PIE D'OREZZA**

## **PROCES VERBAL DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

Vu les articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous soussigné, **MARTINETTI Jean-Paul**,  
Maire de la commune de PIE D'OREZZA,

Avons constaté le 2 juin 2010 que la ruine attenante au bâtiment communal, références cadastrales section C numéro 179 (adresse des héritiers inconnue), est en état d'abandon manifeste.

Qu'au vu de nos constatations les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon, déblaiement de l'amas de terre et de pierres, réalisation et aménagement d'une place publique.

Le présent procès-verbal sera affiché en Mairie pendant 3 mois et fera l'objet d'une insertion dans deux journaux locaux, le Corse-Matin et l'Informateur Corse.

A l'issue du délai de six mois, à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si les héritiers n'ont pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon, et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune. En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 27 septembre 2010 à 9 heures trente.

Fait à Pie d'Orezza,

Le 27 septembre 2010,

Le Maire, MARTINETTI Jean-Paul

**Maître Claire****DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat au Barreau d'Aix en Provence  
Cabinet Secondaire : Zone d'Activités  
RN 198 - 20213 Penta di Casinca

Par assemblée du 30 juin 2010, les associés de la Société PETRONI SUD, SARL, au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est à Prunelli di Fiumorbo (20243), Zone Industrielle de Migliacciaro (400 046 868 RCS Bastia), ont nommé :

- **en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire** : M. André Fontana, domicilié à Lucciana, (20290), Route de l'Aéroport, Centre Europa.

- **en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant** : M. Marc Romei, domicilié à Ajaccio Cedex 2 (20189), Résidence Alzo di Sole, Bât. F, BP 574.

Maître Jean-Yves Grimaldi,  
notaire soussigné, associé d'une  
Société Civile Professionnelle dénommée

**“Antoine GRIMALDI  
et Jean-Yves GRIMALDI”**,

titulaire d'un Office Notarial ayant  
son siège à Bastia (Haute-Corse),  
2, rue Chanoine Colombani

A la suite de la publication de l'annonce légale concernant la constitution de la SARL PIETRABUGNO BAR II, parue dans l'édition n°6327 du 20 août 2010 au 2 septembre 2010, il y a lieu de préciser que la société n'est pas une Société Civile Immobilière mais une Société à Responsabilité Limitée  
Le reste de l'annonce sans changement.

Pour avis et mention,  
**Me. J.Y GRIMALDI.**

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/09/2010, les associés de la société PRIMO, société à responsabilité limitée au capital de 400.000 euros, dont le siège social est situé Farone, Z.I de baléone, 20167 MEZZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 452 271 802, ont décidé à l'unanimité et à compter du même jour de modifier l'objet social comme suit :

**Ancienne mention :**

L'acquisition de terrains sis à SARROLA CARCOPINO, lieu dit Pernicaggio, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces constructions et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange ou autrement ;

Eventuellement l'aliénation des terrains et/ou immeubles susvisés, au moyen de vente, échange, ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

**Nouvelle mention :**

L'acquisition, la construction, la promotion, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation par bail ou autrement et/ou l'aliénation par tous moyens de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ;  
Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

Pour Avis,  
Le Gérant.

# Email : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

## APPORT DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 30 juin 2010, enregistré à Ajaccio RD le 28 septembre 2010, bordereau n°2010/709, case n°7.

Monsieur Ecça Jean-Louis, demeurant à Mezzavia, (Corse du Sud), Plaine de Cuttoli, et Monsieur D'Agostino Daniel, demeurant à Mezzavia (Corse du Sud), Chemin d'Acqualonga, ont apporté chacun à la SARL en cours de constitution dénommée "FINAUTO", au capital de 70.000 euros, dont le siège social est à Sarrola-Carcopino, (Corse du Sud), Lieu-dit Panchetta, la moitié indivise du fonds artisanal "d'entretien et de réparation de véhicules automobiles", dont ils sont propriétaires et qu'ils exploitent en société de fait à Ajaccio (Corse du Sud), Avenue Maréchal Lyautey, Résidence La Rocade, Bâtiment C.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30 juin 2010.

L'apport a été évalué à 70.000 euros s'appliquant en totalité aux éléments incorporels (hors créances et dettes d'exploitation et trésorerie).

Cet apport a été fait moyennant l'attribution aux apporteurs de 700 parts sociales de 100 euros chacune.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au siège social de la Société "FINAUTO", sis à Sarrola-Carcopino (Corse du Sud), Lieu-dit Panchetta, où domicile a été élu à cet effet.

Les déclarations de créances devront être effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

## AVIS DE VENTE

Suivant acte SSP en date à Propriano du 28/09/2010, enregistré à SIE de Sartène le 29/09/2010, bord. n°2010/331, case n°1, la Société A.D.M., dont le siège social est sis à Propriano (20110), Pont de Rena Bianca, RCS Ajaccio 495 122 632, a cédé à la Société B-D-R, dont le siège social est sis à Sartène (20100), Place du Maggiu, RCS Ajaccio 450 457 296, un fonds de commerce de vente au détail de vêtements - prêt à porter féminin, sis et exploité sous l'enseigne **A D M** à Propriano (20110), 1, Avenue Napoléon, Local n°2, moyennant le prix de 550.000 euros, avec entrée en jouissance au 01/10/2010. Les oppositions seront reçues, dans le délai et les formes de la Loi, à l'adresse du fonds vendu, la correspondance étant à adresser à Me Alain Caulet, Avocat, 8, rue Francis Davso, BP 30019, 13484 Marseille Cedex 20.

## SARL BACILAMANO

Au capital de 7500 euros  
7, Place Vincetti - 20200 Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL "BACILAMANO", au capital de 7500 euros.

**Siège** : 7, Place Vincetti, 20200 Bastia

**Objet** : L'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant, brasserie, salon de thé, glacier, et en général toutes activités en relation avec l'objet principal

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS Bastia

**Gérante** : Mademoiselle Gour Marie Sophie, née le 22 juin 1967 à Ajaccio (Corse du Sud), de nationalité française, célibataire, demeurant à Bastia (20200), Bât. 6, Rés. Petra Verde, pour une durée illimitée

Fait à Bastia, le 27 septembre 2010  
La Gérante.

## CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE BASTIA

Société Coopérative de crédit, de courtage et d'intermédiation en assurances  
à capital variable et à Responsabilité statutairement limitée  
Siège : 31, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Immatriculée au RCS de Bastia n°D 330 839 275 00022

## AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **16 octobre 2010 à 9h**, au siège de la Caisse.

**A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

1. Modifications statutaires
2. Pouvoirs pour formalités

Le Conseil d'Administration.

## Albert PELLEGRI

Avocat à la Cour  
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées  
Spécialiste en Droit Fiscal,  
Droit Commercial, Droit des Sociétés  
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2  
20200 Bastia  
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

## R.C.B

Société Civile Immobilière  
Au capital de 300,00 euros  
Siège : Port de Plaisance de Toga  
20200 Bastia - RCS Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 28/09/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : R.C.B

**Siège** : Port de Plaisance de Toga, 20200 Bastia

**Objet** : L'achat, la vente, la gestion de tous biens immobiliers et particulièrement sous forme d'actions donnant droit à jouissance immobilière

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 300,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Monsieur Anthony Bousquet, demeurant Lieu-dit Castellaccia, 20620 Biguglia ;  
Monsieur Bernard Casanova, demeurant Résidence Saint Charles, Immeuble Michel, RN 197, 20220 Ile-Rousse ;  
Monsieur Jean-André Roudière, demeurant Lieu-dit Castellaccia, 20620 Biguglia ;

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La gérance,

## S.C.I. U CASCIRO

Société civile Immobilière  
au capital de 2000 euros  
Siège social : Le Stiletto Route de Mezzavia  
BP 528 - 20186 AJACCIO

**Siège social** : Le Stiletto Route de Mezzavia BP 528 20186 AJACCIO

**Forme sociale** :

Société civile immobilière,

**Objet** : Acquisition de tous immeubles situés en France

**Capital** : 2 000 euros

**Durée** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

**Gérant** : Monsieur Jean Marc ISTRIA, demeurant la Crucciata 20166 Pietrosello et Monsieur David ISTRIA demeurant, le clos de Porticcio, 20166 Porticcio.  
RCS d'Ajaccio

Pour avis.

## Office Notarial SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina  
Saint-Florent (Haute-Corse)  
Tél : 04 95 37 06 00 / Fax : 04 95 37 05 58

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie Mamelli, Officier Public, notaire à Saint-Florent (Haute-Corse), le 20 juillet 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile

**Dénomination** : "LA CALELLA"

**Siège** : Tomino (20248), Lieu-dit La Calella, c/o Mme Olivia Kritter-Brun

**Objet** : "L'acquisition, l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société".

**Durée** : 99 ans

**Apports** :

- **en numéraire** : 2.500,00 euros

- **en nature** : la nue-propriété des parcelles sise à Tomino, et cadastrées Section A, numéros 179, 180, 181, 184, 185, 847 et 849 évaluée à 50.000,00 euros.

**Capital** : 52.500,00 euros, divisé en 525 parts sociales de 100,00 euros chacune

**Gérance** : Mme Olivia Kritter-Brun, demeurant à Paris (75007), 81, Quai d'Orsay

**Cession de parts** : Libre entre associés

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,  
Le notaire.

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio (Corse du Sud), du 30 juin 2010, enregistré à Ajaccio RD le 28 septembre 2010, bordereau n°2010/709, case n°7, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : "FINAUTO"

**Capital** : 70.000 euros, divisé en 700 parts de 100 euros chacune, entièrement souscrites et libérées

**Siège** : Sarrola-Carcopino, (Corse du Sud), Lieu-dit Panchetta

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

**Objet** : La réalisation de tous travaux de mécanique générale, de carrosserie, de tôlerie, de peinture, d'électricité et de vulcanisation appliquée à l'automobile

**Gérant** : Monsieur Ecça Jean-Louis, demeurant à Mezzavia (Corse du Sud), Plaine de Cuttoli

**Immatriculation** : Au RCS Ajaccio

Pour avis et mention,  
La gérance.

## François GRIMALDI

### Paulin SANTONI

Notaires Associés  
Zone Industrielle de Migliacciaru  
BP 44 - 20243 Prunelli di Fiumorbo

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE PAR

### LA SOCIETE SNC JOSEPHA / A SOCIETE STELLA MARINA

Suivant acte reçu par : Maître Paulin SANTONI, Notaire associé titulaire d'un Office Notarial à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 22 septembre 2010 enregistré SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA le 27 septembre 2010 bordereau N°2010/1022 Case n°1.

La Société dénommée SNC JOSEPHA, Société en nom collectif au capital de 7.622,45 euros ayant son siège social à Figari (Corse-du-Sud) 20114, identifiée sous le numéro Siren 381 127 208 RCS Ajaccio

**A CEDE A** : La Société dénommée STELLA MARINA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 12.000,00 euros ayant son siège social à PORTO VECCHIO (Corse-du-Sud) 1, RUE PASTEUR, identifiée sous le numéro SIREN 521 340 141 RCS AJACCIO. Un fonds de commerce de restauration connu sous le nom de **STELLA MARINA** situé et exploité à PORTO VECCHIO (Corse du Sud) 1, rue Pasteur, faisant angle avec le cours Napoléon exploité de façon saisonnière avec les éléments corporels et incorporels y attachés et pour lequel fonds le vendeur est immatriculé au registre du commerce d'AJACCIO SIREN 381 127 208 Numéro SIRET 381 127 208 00043. AVE

**Prix** : CENT TRENTE MILLE EUROS (130.000,00 euros) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 euros)

- aux éléments corporels pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 euros)

Propriété immédiate au jour de l'acte Entrée en jouissance à compter rétroactivement du 1er avril 2010.

Les oppositions devront être faite à AJACCIO en l'étude de Maître SPADONI Notaire en cette ville où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique,

Signé : **Paulin SANTONI**, Notaire.

## Ets DIGIACOMI & FILS

SARL au capital de 50.000 euros  
Route de sartène  
3, Lotissement San Ghiuseppu  
20110 Propriano  
B 479 326 399 RCS Greffe Ajaccio

## EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 juillet 2010, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de "Transport Public Routier de Marchandises".

Les statuts ont été modifiés en conséquence en leur article 2, en y ajoutant cette activité.

Pour avis, La gérance.

## ABONNEZ-VOUS

### A "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros  
1 AN = 42 euros

**CONSEIL GENERAL****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs  
**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur** : Services généraux des administrations publiques ;

**L'avis implique un marché public**

**Objet** : Canton de Petreto Bicchisano RD 326 - Moca Croce Enrobés -Accotements

**Référence acheteur** : 2010-082

**Nature du marché** : Travaux

**Type de Marché** : Execution

**Procédure** : Procédure adaptée

**Classification CPV** :

**Principale** : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : NON

**Forme du marché** : Marché unique , à tranches conditionnelles

**Quantité/étendue** :

Travaux d'hydrauliques (5 aménagements de puisard, 24 m de descente d'eau) de maçonneries (655 m de bordures T2, 3 m<sup>2</sup> de Galette béton, 1975 m de fossé béton, 7m3 de parapets) et de chaussée ( purges 70 m<sup>2</sup>, surlargeur et imprégnation 120 m<sup>2</sup>, enrobés 1100 T).

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement** : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

**Financement** :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 30 jours ;

- Prix fermes et actualisables

**Forme juridique** : solidaire

**Conditions de participation** :

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

**Critères d'attribution** :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

60 % : Prix des prestations

30 % : Valeur technique

10 % : Délais

**Dossier à retirer** :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
Pôle des Infrastructures de Communication  
8 cours Général Leclerc  
3ème étage  
BP 414  
20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 29 80 61

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

web : http://www.cg-corsedusud.fr

**Remise des offres** : 26/10/10 à 15h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres** :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires** :

Le délai plafond des travaux est fixé à 03 Mois pour chacune des tranches.

**Date prévisionnelle de début des prestations** :

novembre 2010

**- Précisions sur la dématérialisation des plis** :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/> , sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli.

Le candidat, qui présente ses documents par voie électronique, peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : «copie de sauvegarde».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu** : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels** :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**Conditions de remise des offres ou des candidatures** :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

**Critères de sélection des candidatures** : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

**Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55, mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

**Organe chargé des procédures de médiation** : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours** : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publication de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

**Envoi à la publication le** : 29/09/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

66

**AVIS UNIQUE**

Suivant acte SSP en date à Propriano du 28/09/2010, enregistré à SIE de Sartène le 29/09/2010, bord. n°2010/331, case n°2, la SARL B-D-R, au capital de 12.000 euros, siège à Sartène (20100), Place du Maggiu, 450 457 296 RCS Ajaccio, a donné en location-gérance à la SARL VESTIS, au capital de 5000 euros, siège Olmeto (20113), Lieu-dit Les Cannes, 507 585 636 RCS Ajaccio, un fonds de commerce de vente au détail de prêt à porter, articles et accessoires de mode et d'habillement, y compris chaussures, maroquinerie, parfums et bijouterie fantaisie, sis et exploité sous l'enseigne "A MACCHIA", à Propriano, (20110), 1, Avenue Napoléon, Local n°3, pour une durée de 10 mois à compter du 01/12/2010, renouvelable ensuite par période de 12 mois par tacite reconduction.

La locataire-gérante sera seule responsable du paiement de toutes sommes et charges dues à raison de l'exploitation, la bailleuse ne devant en aucun cas être inquiétée ni recherchée à ce sujet.

**L'INFORMATEUR  
CORSE NOUVELLE**  
TEL : 04 95 32 04 40

80

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 27.09.2010.

Il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : Société Civile Immobilière "GHJISE"

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Capital** : 1000 euros divisé en 1000 parts sociales de un euro chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraire

**Siège** : Route du Village, Résidence Le Bastio 2, Bâtiment 2, Furiani 20600

**Objet** : Toutes opérations d'acquisition de terrains ou de locaux, la gestion de patrimoine immobilier la location de tout patrimoine immobilier, et toutes opérations connexes à ce type d'activité

**Durée** : Quatre vingt dix neuf ans

**Gérant** : Mademoiselle Aurélie Proserpi, demeurant Villa Casa Nostra, Quartier Giambelli, 20200 Bastia

**Cession de parts** : Agrément préalable des associés pour la cession à des tiers. La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis,  
La gérante.

48

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : SARL "ASSUR'POSE"

**Siège** : Lieu-dit Poggiolo, 20230 San Nicolao

**Objet** : Fourniture et pose de menuiserie bois et matières plastiques et autres travaux divers

**Durée** : 99 années

**Capital** : 4000 euros

**Gérance** : Monsieur Sébastien Patrice Morel, demeurant, Lieu-dit Poggiolo, 20230 San Nicolao

**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

72

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : HOYON BÂTIMENT

**Capital** : 3000 euros

**Siège** : U Ponte Ferme Marie Olympe, 20226 Occhiatana

**Durée** : 99 ans

**Gérant** : M. Hoyon Géronimo, U Ponte Ferme Marie Olympe, 20226 Occhiatana

**Immatriculation** : RCS Bastia

35

**FAFA VIDEO**

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2.000 euros

Siège social : 9 Rue Jean Donat Leandri

20110 PROPRIANO

492 430 103 RCS Ajaccio

Suivant décisions en date du 30 juin 2009, l'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

69

**LE CLAUDIUS**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 euros

Siège social : Port Toga - 20200 Bastia

RCS Bastia 510021991

Aux termes d'une décision en date du 24.09.2010, l'associé unique statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.



75

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### PROCEDURE ADAPTEE

## CCI2B/DC/2010-055

### (MONTANT INFERIEUR A 125.000 E)

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques  
**Objet du marché :** Service d'information téléphonique, électronique et de documentation électronique et dématérialisée pour l'ensemble des cadres dirigeants de la Compagnie Consulaire dans le domaine juridique, financier, économique et institutionnel.

#### Lieux de livraison :

Palais Consulaire

#### Type de marchés :

Marchés de travaux

#### Caractéristiques principales du marché :

Il s'agit de disposer rapidement par téléphone et/ou courrier postal ou électronique et ou télécopie, d'une information fiable et/ou d'une documentation permettant aux cadres dirigeants de conforter ou d'aider à la décision en faisant l'économie des temps de recherche, d'analyse par la sollicitation du prestataire dans des domaines juridiques, financiers, économiques et institutionnels.

#### Mode de passation du marché :

Défini par les articles 26.II.1° et 28 du Nouveau Code des Marchés Publics.

#### La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

#### L'avis concerne un marché public

#### Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts sur la section comptable : 100

#### Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

#### Unité monétaire utilisée :

L'euro

#### La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex  
ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

#### Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

#### Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.
- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minifi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures et services relatif à l'objet du marché ou équivalent effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

#### Date limite de remise des offres :

Le 21 octobre 2010 à 10 heures

#### Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

#### Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :  
\* Le mémoire technique défini par la présentation des domaines d'intervention et d'expertise, le délai de réponse suivant le support proposé par le candidat (60%)  
\* Le prix des prestations (40%)

#### Durée de validité des offres :

180 jours

#### Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'Entité adjudicatrice :

CCI2B/DC/2010-055

#### Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales  
Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex  
ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

#### Renseignements complémentaires :

#### Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales  
Tél : 04 95 54 44 39- Fax : 04 95 54 44 96

#### Renseignements techniques :

Département Juridique et Affaires Générales  
Tél : 04 95 54 44 02  
Fax : 04 95 54 44 96

#### Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia  
Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex  
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

#### Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales  
Tél : 04 95 54 44 39 - Fax : 04 95 54 44 96

#### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

#### Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

#### Date d'envoi du présent avis à la publication :

Le 30 septembre 2010

64

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 septembre 2010, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par actions simplifiée (SAS)  
**Dénomination :** Engineering Corse Coordination

**Dénomination commerciale :** SAS I.C.C

**Durée :** 99 ans

**Siège :** Immeuble Les Mouettes, route de l'Ospédale, 20137 Porto-Vecchio

**Capital :** 100,00 euros

**Objet :** La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La coordination de travaux, l'ordonnement et le pilotage de chantiers tous corps d'état, l'engineering du bâtiment ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ; La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**Président :** Monsieur Pascal Colonna, Place Delaunay, 20220 Ile-Rousse

**Immatriculation :** Au RCS Ajaccio

Pour avis, Le Président.

76

Suivant acte sous seings privés en date à Bonifacio, du 20 septembre 2010, enregistré au SIE d'Aix en Provence Nord, le 23 septembre 2010, bordereau numéro 2010/936, case numéro 3.

- L'Hoire de Monsieur Noël Massimi, domiciliée Finocchio, à Bonifacio (20169), immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro 344 940 879, représentée par ses deux ayant droits :

- Mme Chrystelle Massimi, demeurant Finocchio, à Bonifacio (20169), de nationalité française,
  - Mademoiselle Marie Stella Massimi, demeurant Chemin de Quenza à Porto-Vecchio (20137), de nationalité française
- A vendu à :** La SARL ROSSI FRERES TRANSPORTS, au capital de 7500 euros, dont le siège social se situe Pont de Travu à Ventiseri (20240), immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 524 506 565.

La branche d'activité de transport public routier de marchandises, située et exploitée 57, Boulevard de l'Europe, ZI Les Estroublans à Vitrolles (13127), moyennant le prix de cent cinquante mille (150.000) euros.

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixées au 20 septembre 2010.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront valablement effectuées dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, auprès du séquestre désigné par les parties, savoir la Société d'Exercice Libéral, J.Y Guillosson & Associés, Avocats au Barreau, demeurant 46, rue Saint Jacques à Marseille (13006), et pour la validité au lieu de situation du fonds dont dépend la branche d'activité cédée, savoir Quai Noël Beretti à Bonifacio (20169).

Pour avis,

73

### Société « DEVINE »

SARL au capital de 1.000,00 euros  
Siège social Résidence PINEA - 20260 CALVI  
Registre du commerce et des sociétés de BASTIA N° B 503 840 092

Aux termes d'une décision collective en date du 24 MAI 2010 alinéa 4, il a été décidé du changement de siège social dans le ressort du même tribunal de commerce de Bastia, les modifications résultant de la décision ci-dessus sont les suivantes :  
**Ancienne mention :** siège social : résidence Pinéa 20260 CALVI  
**Nouvelle mention :** siège social : Chemin de Timbore, Route de Piétramaggiore, 20260 CALVI.

Pour avis, La gérante.

19

Est résilié à compter du 06.09.2010, le contrat de location gérance qui avait été consenti au profit de la SAS SODIGEST, ayant son siège social à Jonage (69330), 12, Ter rue des Biesses.

Par BP France, SA au capital de 213.373.560,60 euros, dont le siège social est situé Bâtiment Cervier, 12, Avenue des Béguines, 95866 Cergy Pontoise, 542 034 327 RCS Pontoise. Concernant le fonds de commerce de station-service, sis et exploité à Ajaccio (20090), Col d'Aspretto, dont BP France est propriétaire. Ce contrat de gérance avait fait l'objet d'un acte SSP en date du 22.02.2007 à Ajaccio.

28

### Maître Claire

### DAUDIN-BRANDIZI

Avocat au Barreau d'Aix en Provence  
Cabinet Secondaire : Zone d'Activités  
RN 198 - 20213 Penta di Casinca

Par AGO du 30 juin 2010, les associés de la Société BOULANGERIE PIETRI, SARL, au capital de 7683 euros, dont le siège social est à Sotta, (20146), Lieudit Borivoli, (384 273 199 RCS Ajaccio), ont pris acte de la démission de Mme Anne-Marie Pietri de ses fonctions de gérante, et ont décidé de nommer Mademoiselle Marie-Emmanuelle Pietri, demeurant à Sotta (20146), Hameau de Borivoli, en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée.

49

### CASA DEL FIUME

Société Civile Immobilière  
Au capital de 44.210,21 euros  
Siège : Villa Piscina - Crucetta - 20290 Lucciana  
N° Siren : 321 127 524 - RCS : Bastia

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 janvier 2010. Il a été décidé de proroger la durée de la société qui était fixée à 30 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, de 99 années. En conséquence la société prendra fin le 1er février 2110.

Pour avis, La gérante  
Marie-France CORTOPASSI-PARISI

26

**SCP Laurence BERNARD & Caroline ORON**11, Boulevard Louis Blanc  
83993 Saint-Tropez**SCI SAN BERNARDINU**Société Civile Immobilière  
Au capital de 510.000 euros  
Siège : Santa Réparata di Balagna  
(20220) L'Île-Rousse  
Siren : 499286979 RCS Bastia

Aux termes d'un acte reçu par Maître Caroline Oron, Notaire à Saint-Tropez (Var), le 23 août 2010, enregistré à SIE de Draguignan Nord, le 06/09/2010, bordereau 2010/1987, case 1.

Mme Sonia Brigitte Bardo, a démissionné de ses fonctions de co-gérante à compter du 23 août 2010.

Par suite Monsieur Joseph Moreno, reste seul gérant de la société.  
L'article 17 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour avis, le notaire.

33

**HSE SOLUTIONS**SARL au capital de 1000 euros  
Siège : Lotissement Les Chênes  
Grosseto Prugna - 20166 Porticcio  
523065738 RCS Ajaccio

L'AGE du 20/08/2010 a décidé de : Transférer le siège social de la société au **Lieu-dit Autana, Route de Valle di Mezzana, 20167 Sarrola-Carcopino** à compter du 01/09/2010.

Nommer en qualité de gérant M. Blanchenoix Bruno, demeurant Lieu-dit Autana, Route de Valle di Mezzana, 20167 Sarrola-Carcopino, en remplacement de Mme Vergnaud - Arrighi Emmanuelle.

Modifier le capital social de la société en le portant de 1000 euros à 7500 euros.

**D'étendre l'objet social aux activités de :** la vente et/ou la fabrication de produits papier et carton, étiquettes adhésives, imprimerie, matériel ainsi que tout accessoire liés à cette activité.

Modification au RCS de Ajaccio

16

**HELIOS ENERGIE**Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 8000 euros  
Siège : Ajaccio (Corse du Sud)  
Pietralba - Résidence Les Golfes  
Immeuble Le Sagone

Suivant délibération des associés en date du 30 juin 2010, le siège social a été transféré à compter du 1er octobre 2009, de Ajaccio, 5, Avenue du Président Kennedy, à, **Ajaccio, Pietralba, Résidence Les Golfes, Immeuble Le Sagone.**

Les statuts ont été mis à jour.

Pour avis, la gérance.

17

**TWELVE**Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 10.000 euros  
Siège : 2, rue Maréchal Ornano  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio : B 513 873 307

Suivant décision de l'associé unique en date du 15 septembre 2010, l'objet de la société a été précisé et modifier ainsi qu'il suit :

"La société a pour objet en FRANCE et à l'étranger, la vente directe ou par dépôt vente, d'articles de Paris, et notamment chaussures, accessoires et prêt à porter."

Les statuts ont été mis à jour.

Pour avis,  
La gérance.

06

**CABINET FIDUCIAIRE DE NORMANDIE**Société d'Avocats  
1 rue du Mesnil - CAEN (Calvados)**J.COIFFIER SERVICES**Société à responsabilité limitée  
Au capital de 5000 euros  
Avenue Christophe Colomb - 20260 Calvi  
503 186 215 RCS Bastia

Suivant décision du 14 Septembre 2010, la gérance de la SARL J.COIFFIER SERVICES a décidé de transférer le siège social à **CALVI (Haute Corse), Route de Pietra Maggiore, Chemin de Sugale**, à compter du 1er Octobre 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Cette décision a été ratifiée par décision de l'associé unique du même jour.

Pour avis,

12

**S.A DU GOLF DE SPERONE**Société Anonyme  
Au capital de 4.620.000 euros  
Siège : Domaine de Spérone - 20169 Bonifacio  
348 840 638 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010, il résulte que :

CEECA, représentée par Monsieur Bruno Lementec, 7, Boulevard du Maréchal Gallieni, 77400 Lagny sur Marne, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Lementec, 7, Boulevard du Maréchal Gallieni, BP 39, 77401 Lagny sur Marne, démissionnaire, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

21

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle, du 13 août 2010 N°6326 concernant la SNC "TABAC DU PRADO", dont le siège est à Bastia, Avenue Santa Madelena, Lupino.

**Il a été omis de mentionner :** "Aux termes du même acte, Monsieur David Joseph Faloci, a cédé respectivement 48 parts et 1 part à Messieurs Paul François Valery, et Pascal Valery, tous deux demeurant à Ville de Pietrabugno (20200), 25, bis route de Sainte Lucie".

27

**FIN LOCATION GERANCE**

Le contrat de location gérance établi entre la sarl U LIVANTI, et M. COZZANI BARTHELEMY, pour un fonds de commerce d'alimentation de détail grande restauration saisonnière sis à la Trinité, 20137 Porto-Vecchio, a pris fin le 30/09/2010.

61

**SCI AVENIR**Société civile immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 60 Rue d'Eguisheim  
68000 Colmar  
437 889 058 RCS COLMAR

Suivant décision collective des associés en date du 26 juillet 2010, il résulte que le siège social a été transféré de COLMAR (68000), 60 Rue d'Eguisheim, à **GIUNCHETO (20100), Lieudit Acquella**, à compter du 26 juillet 2010. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**Gérant :** M. Yves CHATELUS demeurant à GIUNCHETO (20100), Lieudit Acquella.

**Mention sera faite au RCS : AJACCIO.**

77

**Sébastien SEBASTIANI**Avocat à la Cour  
35, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 31 85 59  
Fax : 04 95 31 82 38**AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT**

Par assemblée générale du 29 juin 2010, les associés de la SARL CASTAGNA di Valle RUSTIE, au capital de 1524,90 euros ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Paul Vincensini, et ont nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Philippe Jean Paul Vincensini, demeurant San Lorenzu, 20244, pour une durée illimitée.

13

**S.A DU DOMAINE DE SPERONE**Société Anonyme  
Au capital de 184.000 euros  
Siège : Domaine de Spérone  
20169 Bonifacio  
338 418 296 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2010, il résulte que :

L'assemblée générale nomme, au poste de Commissaire aux Comptes Suppléant, la Société CEECA, représentée par Monsieur Bruno Lementec, 7, Boulevard du Maréchal Gallieni, 77400 Lagny sur Marne, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2015, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Lementec.

14

**S.A DU GOLF DE SPERONE**Société Anonyme  
Au capital de 4.620.000 euros  
Siège : Domaine de Spérone - 20169 Bonifacio  
348 840 638 RCS Ajaccio

Par décision de son Conseil d'Administration en date du 23 mai 2008 la Société SA DU DOMAINE DE SPERONE, Administrateur, a désigné en qualité de représentant permanent Mme Sarah-Jean Dewez, demeurant, 117, Boulevard Voltaire, 75011 Paris, en remplacement de Monsieur Bruno Allais.  
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

32

**Société "GENEA LOGIS"**Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Siège : Lieu-dit Padighioni  
Plaine de Péri - 20167 Péri  
521 957 753 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2010, il résulte que :

- L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Cossu Jean Julien, demeurant, Lieu-dit Padighioni, Plaine de Péri, 20167 Péri, de ses fonctions de gérant notifiée le 19/09/2010 à chacun des associés.

- Monsieur Neves de Miranda Fernando Manuel, né le 29 mai 1974 à Fao Esposende, (Portugal), de nationalité Portugaise, demeurant, Lieu-dit Padighioni, Plaine de Péri, 20167 Péri, célibataire, est maintenu pour une durée indéterminée dans sa fonction de gérant.  
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis, Le gérant.

**L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****TEL : 04 95 32 04 40**  
**FAX : 04 95 32 02 38**

31

SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL à PRUNELLI DI FIUMORBO.  
**Maître PAULIN SANTONI,**  
Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO**CESSION DE LICENCE IV**

Aux termes d'un acte reçu par Maître PAULIN SANTONI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 8 septembre 2010, enregistré au pôle enregistrement de BASTIA le 20 septembre 2010 bordereau n° 2010/977 Case n°1

Monsieur Alexandre DURASTANTI, retraité, et Madame Elise ORSINI retraitée son épouse demeurant ensemble à LINGUIZZETTA (Haute Corse).

Ont cédé à compter du jour de l'acte, moyennant le prix de TRENTE MILLE EUROS (30.000 euros)

A Mademoiselle Bénédicte DUBOUE, sans profession, demeurant à 20270 ALERIA Lieudit Codone, Vacaja célibataire

La licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie qui leur appartenait ;

- régulièrement enregistrée et délivrée par l'administration des douanes sous le numéro 004/94 alors attachée à l'exploitation sur la commune de LINGUIZZETTA d'un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS pour lequel Madame DURASTANTI était immatriculée au registre du commerce de BASTIA 94 A 18 SIREN 393 600 614.

Cette licence a fait l'objet d'un transfert sur la commune d'ALERIA, régulièrement autorisée par la mairie d'ALERIA, le 28 mars 2010 et par la PREFECTURE DE LA HAUTE CORSE, le 1er juin 2010.

Cette cession porte uniquement sur la licence de DEBIT DE BOISSONS ET DE SPIRITUEUX de QUATRIEME CATEGORIE, à l'exclusion de tous autres éléments de fonds de commerce. Le cessionnaire déclare qu'elle est destinée à être louée à un fonds de commerce exploité par Monsieur DOMINICI Ange sur la commune d'ALERIA connu sous le nom de LE BOUNTY, et pour lequel ce dernier est immatriculé sous le numéro SIREN 387 794 654.

Les oppositions s'il y a lieu Seront reçues à PRUNELLI DI FIUMORBO, en l'étude de Maître Paulin Santoni, notaire au domicile élu à cet effet, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi.

Pour avis,  
Signé Paulin SANTONI, Notaire

07

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale parue dans l'INFORMATEUR CORSE, N°6330 du 17/09/2010, concernant l'augmentation du capital de la SARL "AJACCIO TRANSPORTS",

**Il fallait lire :** L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 16/09/2010

**Au lieu de :** L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 08/09/2010

Pour Avis,

23

**SARL IMMO PADI**Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 8000 euros  
Siège : Résidence Azur Travo - 20240 Ventiseri  
RCS Bastia : 523 831 121

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 15.09.2010, les associés ont décidé de modifier l'objet et l'activité de la société comme suit :

- **ancienne mention :** Lotisseur, promoteur, constructeur, achat, vente de terrains

- **nouvelle mention :** Entreprise générale du bâtiment. Promoteur, constructeur, lotisseur, achat, vente de terrains.

Les statuts ont été modifiés corrélativement. Formalités RCS Bastia



# AVIS DE MARCHÉ

## TRAVAUX

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

#### NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction Générale Adjointe aux Infrastructures  
Routes et Transports  
22 Cours Grandval  
BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être

obtenues : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes  
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9  
Tél. 04 95 34 86 02 - Fax 04 95 31 29 58

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémen-

taires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes - 8 Bd Benoîte Danesi  
20411 Bastia Cedex 9 - URL : <http://www.corse.fr>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être

envoyées : Collectivité Territoriale de Corse

Service du Courrier  
22 Cours Grandval  
BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1 - URL : <http://www.corse.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale. Services généraux des administrations publiques.

### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

#### DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Voie nouvelle entre Borgo et Vescovato - Equipements glissières, extrudes, écrans acoustiques (Lot 21)

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Travaux. Exécution.

Code NUTS FR832.

L'avis implique : Un marché public.

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Voie nouvelle entre Borgo et Vescovato - Equipements glissières, extrudes, écrans acoustiques (Lot 21)

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45233130.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

Division en lots : Non.

Des variantes seront prises en considération : Oui.

#### QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

Quantité ou étendue globale :

Les travaux comprennent :

- la réalisation des dispositifs de retenue (glissières métalliques et dispositifs en béton) ;
- la réalisation de l'assainissement transversal : cunettes, caniveaux, caniveaux à fente et fossés béton, cadres et conduites béton et PVC d'assainissement pluvial ;
- la réalisation de 5 écrans acoustiques ;
- la pose d'un multitubulaire constitué de gaines diam. 50 et diam. 100 en section courante sous B.A.U , destiné à recevoir dans le futur des câbles de transmission des équipements terrain ainsi que des câbles d'alimentation en énergie.

Les principales quantités sont :

- glissières métalliques de tous types : 18.900 ml
- dispositifs de retenue en béton de tous types : 9.800 ml
- caniveaux à fente : 2.800 ml
- cunettes, caniveaux et fossés béton : 19.600 ml
- écrans acoustiques : 640 ml
- gaines diam. 50 et diam. 100 pour multitubulaire : 47.050 ml

Les variantes sont autorisées, en respectant les prescriptions techniques du dossier de consultation. Toutefois, les candidats ne sont pas autorisés à diminuer les capacités hydrauliques des caniveaux, cunettes et fossés.

Les candidats qui présenteront des variantes :

- sont tenus de présenter une offre conforme à la solution de base ;
- sont tenus de présenter un S.O.P.A.Q. spécifique à chaque solution variante, pour permettre l'analyse technique détaillée de ces variantes.

Délai d'exécution des travaux : 12 mois.

Date prévisionnelle de début des travaux : Printemps 2011.

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : retenue de garantie au taux de 5 % (articles 101 à 103 du Code des Marchés Publics).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212-x0177T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont révisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des co-traitants solidaires.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Situation juridique - références requises :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Capacité économique et financière :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutées en propre ou en participation par le prestataire, et certifiées par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaire porteraient sur moins de trois ans.

- les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

### SECTION IV : PROCEDURE

#### TYPE DE PROCEDURE

Ouverte.

#### CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Valeur technique (pondération : 0.60) appréciée notamment au vu du contenu du SOPAQ remis par le candidat et décomposée en :

- 0.32 pour les moyens humains et matériels et l'origine des produits et fournitures,
- 0.28 pour l'organisation du chantier.

2. Prix (pondération : 0.40)

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

#### RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

22 novembre 2010 à 16:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres : 15 décembre 2010 - 14:30.

### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

#### AUTRES INFORMATIONS :

Marché complémentaire :

Le Maître d'ouvrage prévoit la possibilité de passer avec le titulaire un marché négocié sans publicité préalable ni mise en concurrence, conformément à l'article 35-II-6° du Code des Marchés Publics, pour l'exécution des fossés bétonnés, glissières métalliques et dispositifs de retenue de la bretelle d'Arena de raccordement de la fin de la 2x2 voies Borgo Vescovato sur la RN 198 à Vescovato.

Cette possibilité pourra être activée suivant l'avancement des procédures d'acquisitions des terrains, et suivant l'avancement des travaux de terrassements et d'aménagement de surface prévus dans le cadre du lot 14 de la voie nouvelle Borgo Vescovato.

Les quantités du marché complémentaire seront limitées à :

- cunettes béton : 600 ml
- caniveaux en U coulés en place : 300 m
- bordures I1 et I2 pour bourrelets : 900 m
- glissières de sécurité métalliques en files simples : 1700 ml
- séparateur DBA : 600 ml

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 29 septembre 2010.

#### PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia  
Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex 1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique  
22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 29 septembre 2010.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2B-17

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes  
8 Bd Benoîte Danesi  
20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits : Travaux de construction

# Email : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

**MAIRIE D'ARBELLARA****ENQUÊTE PUBLIQUE****1ère insertion,**

Par arrêté en date du 9 septembre 2010, considérant que le plan cadastral de la commune ne reflète pas la situation administrative de certaines voies ou portions de voies communales à l'intérieur du Village, le Maire d'ARBELLARA, a décidé d'ouvrir, à compter du **Lundi 18 octobre 2010**, une enquête publique en vue de :

- Déclasser du domaine public communal certaines portions de vieilles voies communales tombées en désuétude en vue de leur cession aux propriétaires riverains ;
- Etablir un plan d'alignement de la strette entre la RD 19 et l'escalier de la mairie, conformément à l'article L.112-1 à L.112-8 et R. 141-4 et R.141-10 du Code de la Voierie Routière ;

Cette enquête publique sera instruite par **Monsieur Laurent CALVET**, Commissaire Enquêteur, conformément au dossier établi par le Cabinet EYSSETTE, géomètre-expert. Les administrés pourront prendre connaissance du dossier et formuler leurs observations en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Afin de répondre aux questions des administrés, **Monsieur Laurent CALVET** Commissaire-Enquêteur, sera présent en Mairie aux dates suivantes :

- Lundi 18 octobre 2010 (jour d'ouverture de l'enquête publique)
- Vendredi 29 octobre 2010
- Vendredi 5 novembre 2010 (jour de clôture de l'enquête publique)

**CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU CGA 2B**

Conformément à ses statuts, le Centre de Gestion Agréé de la Haute - Corse invite ses adhérents à participer à son Assemblée Générale mixte qui se tiendra :

**Le mardi 9 novembre 2010 à 9h30**

Au siège social, Lieu dit Strada vecchia - Valrose - 20290 Borgo.

**A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-joint :**

1. Approbation du rapport moral et de gestion
2. Approbation du rapport financier
3. Approbation du rapport du censeur
4. Approbation des comptes de l'exercice et affectation du résultat
5. Quitus aux administrateurs
6. Adoption du budget prévisionnel
7. Exclusion des adhérents
8. Modification des statuts
9. Election des administrateurs du second collège
10. Questions diverses

**CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE L'AGAPL 2B**

Conformément à ses statuts, l'Association de Gestion Agréée des Professions Libérales de la Haute - Corse invite ses adhérents à participer à son Assemblée Générale Mixte qui se tiendra :

**Le mardi 9 novembre 2010 à 10h30**

Au siège social, Lieu dit Strada vecchia - Valrose - 20290 Borgo

**A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-joint :****L'ordre du jour sera le suivant :**

1. Approbation du rapport moral et de gestion
2. Approbation du rapport financier
3. Approbation du rapport du censeur
4. Approbation des comptes de l'exercice et affectation du résultat
5. Quitus aux administrateurs
6. Adoption du budget prévisionnel
7. Exclusion des adhérents
8. Modification des statuts
9. Questions diverses

**AVIS DE MARCHÉ PUBLIC TRAVAUX**

L'Association Foncière Pastorale de Tolla informe qu'un marché en faveur du pastoralisme et de l'élagage de vergers de châtaigniers est lancé à partir du 1er octobre 2010, date d'envoi du présent avis à la publication.

**L'objet du marché est :**

**Lot n°1 :** Elagage de vergers de 80 châtaigniers situés sur la châtaigneraie de Palella

**Lot n°2 :** Elagage de vergers de 76 châtaigniers situés sur la châtaigneraie de Palella

**Lot n°3 :** Mise en valeur (Sur-semis) de 7,5 ha à l'espace pastoral U Duaju

**Les dossiers doivent être retirés et déposés auprès de :**

AFP de Tolla - Mairie - 20 117 Tolla.

**Contact :** Mlle Aurélie Maurin : 06.61.33.11.73

courriel : contact@cyrneainfogege.com

**Date limite de réception des offres :** Jeudi 21 octobre 2010 à 12h00.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex  
Accès Minitel 3617 Infogreffe

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

51

Par jugement en date du 21/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la :

Société d'Exploitation du Polygone "SEP" (SARL)

Centre Commercial Le Polygone Montesoro - 20600 Bastia

**Activité :** Vente de produits électroménagers TV hifi radio cuisines + SAV

**RCS Bastia :** B 421 189 168, 98 B 261

**Juge commissaire :**

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jean-Paul Poggioli

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

52

Par jugement en date du 21/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de la :

Menuiserie Nouvelle Ghionga (SARL) rue Jean-Baptiste Fontanarosa 20250 Corte

**Activité :** Menuiserie

**RCS Bastia :** B 501 916 795, 2008 B 15

**Juge commissaire :**

Mme MA Fouquet

**Juge commissaire suppléant :**

M. Ange Louis Guidi

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

53

Par jugement en date du 21/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Tradibat 2B (SARL) RN 193 - Casatorra c/o SOCOMAC derrière CASH VIANDE 20620 Biguglia

**Activité :** Travaux de bâtiment, travaux publics

**RCS Bastia :** B 508 306 941, 2008 B 420

**Juge commissaire :**

M. Jacques de Zerbi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Pierre Ersa

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

54

Par jugement en date du 21/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Lorenzi Jean-Laurent 4, Espace Lazzarini "Corse Exmar" 20253 Patrimonio

**Activité :** Achat, vente, location et gestion de bateaux

**RCS Bastia :** A 328 652 136, 2005 A 117

**Juge commissaire :**

M. Philippe Marchioni

**Juge commissaire suppléant :**

Mme MA Fouquet

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

55

Par jugement en date du 21/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Talbioui Mohamed Immeuble Lisa Maria 20240 Ghisonaccia

**Activité :** Boucherie Allal - Elagage d'arbres fruitiers

**RCS Bastia :** A 488 685 371, 2006 A 101

**Juge commissaire :**

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Philippe Marchioni

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

56

Par jugement en date du 21/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

M. Leturgie Patrick "Chez Marie" Cocody Village 20260 Lumio

**Activité :** Vente de glaces, sandwiches, boissons non alcoolisées

**RCS Bastia :** A 431 563 444, 2005 A 145

**Juge commissaire :**

M. Jean-Baptiste Antonini

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jean Guglielmacci

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

**REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

57

Par jugement en date du 21/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Oueslati Mohamed Résidence Sainte Catherine Bât. B - Lupino 20600 Bastia

**Activité :** Peintre en bâtiment

**RM :** N°394 735 153 (123.94.2B) - Radié

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire :**

M. Pierre Ersa

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jacques de Zerbi

**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

58

Par jugement en date du 21/09/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Corse Sante (SARL) Route de la Plaine - Morta 20243 Prunelli di Fiumorbo

**Activité :** Location, vente de matériel médical, maintien à domicile

**RCS Bastia :** B 413 471 103, 97 B 169

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire :**

M. Jean-Paul Poggioli

**Juge commissaire suppléant :**

M. Ange Louis Guidi

**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,  
SCP NAPPI-CASANOVA,  
Greffiers Associés

**CREATEURS D'ENTREPRISE**

Pour une information, juste  
**Abonnez-vous**

# Apprentissage difficile pour le FC Furiani

C'est dans la Halle des Sports de l'Arinella que le FC Furiani ouvrait sa saison face à Cannes Bocca Futsal, demi-finaliste des play-offs du dernier exercice. Pour l'occasion, une centaine de personnes étaient présentes pour soutenir l'équipe du Président Exiga dans une confrontation qui s'annonçait déjà très difficile.

**A**u coup d'envoi, les hommes de **Nutti**, bien en place avec un 2-1-1, repoussaient les assauts des Cannois. Les Furianais se montraient dangereux par deux fois avec une action menée par **Saidi et De Marzo**, mais un **Mariotti** s'interposait parfaitement.

C'est à la dixième minute de jeu que le **FC Furiani** allait lâcher prise sur une action collective bien travaillée : **Mounin R** conclut en crucifiant **Exiga**. Trois minutes plus tard, les Cannois balle au pied, réussirent un gros travail tactique pour tromper une nouvelle fois la défense furianaise par l'intermédiaire de **Aouni A**.

Le **FC Furiani**, avec une équipe jeune qui découvrait pour la première fois le haut niveau, commençait à paniquer et une erreur défensive de **Pacelli** donnait l'opportunité une nouvelle fois à **Mounin R** d'aggraver le score. A noter : la bonne rentrée de **Belaich** qui a enrayé quelques occasions dangereuses par des interventions parfaites. À la mi-temps le score était de 3-0 pour les visiteurs.

Dès le coup d'envoi de la seconde mi-temps, malgré une remobilisation et une envie de revenir au score, les Furianais commettaient une nouvelle erreur défensive (4-0). La situation devenait délicate pour le **FC Furiani**, qui du fait de son grand manque d'expérience, accumulait les erreurs défensives et n'arrivait pas à concrétiser ses occasions de buts.

Malgré un public qui poussait son équipe, **Arghouchi** se présentait face à **Mariotti**, mais le gardien Cannois repoussait la frappe en corner. Sur le coup de pied de coin qui suivait, **Saidi** s'illustrait par une frappe trop croisée qui n'inquiétait pas le portier adverse.

De nouvelles erreurs défensives donnaient l'opportunité à **Cannes Bocca** d'aggraver le score (5-0 et 6-0). Mais les Furianais n'ont jamais baissé les bras tout au long du match face à une grande équipe de **Cannes** et à ses trois internationaux français. **Benyekhlef**, entré à la fin, inscrivit

un doublé en deux minutes mais il était déjà trop tard : l'arbitre de la rencontre, **Monsieur Fritz** sifflait la fin du match sur une dernière frappe de **Cannes** qui trouvait le chemin des filets. Score final : 7-2.

Un apprentissage difficile pour le **Futsal Club Furiani**, mais «*beau-coup de potentiel*», selon **Pascal Fritz**, arbitre international Futsal, qui terminait en qualifiant la rencontre de «*match de haut niveau*». Selon **Farid Benameur**, «*le FC Furiani a le potentiel pour finir en milieu de tableau*».

Selon le coach **Nutti** : «*Un très beau match, d'un grand niveau. Nous manquons d'expérience car le groupe est jeune et découvre le Championnat de France. Nous avons affronté une très grande équipe de Cannes Bocca qui est une nouvelle prétendante au titre. Il reste toutefois un gros travail. Mais malgré le peu d'entraînement que nous avons, il y a beaucoup de qualités. Je pense que nous allons faire une bonne saison. Je tiens à féliciter mes joueurs pour ne pas avoir lâché tout au long de la rencontre; cet acharnement paiera pour les prochaines rencontres*». Prochain match pour le **FC Furiani** : **samedi 25 septembre** avec un déplacement chez le **Rhône Futsal Espoir**, vainqueur de son premier match contre l'**UJS Toulouse 31** (8-4.)

## Les résultats

Toulouse FC – Lyon Futsal : 2-5  
Nice Fellow – Echirrolles Picasso : 5-4  
KB united – Bruguères FC: 7-2  
Charreard AS – Paris Métropole: 4-8  
Rhône Futsal – UJS Toulouse: 8-4

## Remerciements

Le FC Furiani tient à remercier les personnes présentes pour ce premier match ainsi que ses partenaires : La Communauté d'Agglomération de Bastia, A Corsica TV, Corse Incentive et le Bar Negri.

## LA FEUILLE DE MATCH

FC Furiani 2 – 7 Cannes Bocca Futsal

Bocca Futsal

**Délégué principal**

TULINIERI BERNARD

**Arbitre centre**

FRITZ PASCAL

**Arbitre assistant 1**

ROCHET HENRI ALAIN

**FC Furiani** : Exiga, Belaich, Arghouchi, Pacelli, Saidi F,

Demarzo, Benyekhlef, Milleliri.

**Cannes Bocca Futsal** :

Mariotti, El Jarroudi, Da

Vega Sanchez, Khiter,

Mounin, Braimi,

Fernandez, Aouni

**Buts**

**Furiani** : Benyekhlef x 2

/ Cannes : Mounin R.

(x3), Aouni A. (x2),

El Jarroudi M.

**Avertissements** : Milleliri

et Saidi au FC Furiani .

## LE CLASSEMENT

Class	Equipes	Points	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Buts +	Buts -	Diff
1	Cannes Bocca	4	1	1	0	0	7	2	5
2	KB United	4	1	1	0	0	7	2	5
3	Paris Métropole	4	1	1	0	0	8	CI4	4
4	Rhône Futsal Espoir	4	1	1	0	0	8	4	4
5	Lyon Futsal	4	1	1	0	0	5	2	3
6	Echirrolles Picasso	4	1	1	0	0	5	4	1
7	Nice Fellow	1	1	0	0	1	4	5	-1
8	Toulouse FC	1	1	0	0	1	2	5	-3
9	Charreard AS	1	1	0	0	1	4	8	-4
10	Toulouse UJS 31	1	1	0	0	1	4	8	-4
11	Bruguères FC	1	1	0	0	1	2	7	-5
12	FC Furiani	1	1	0	0	1	2	7	-5

# Mourad Amdouni : "Cette année, je vais tout donner"

Après une saison 2010 en demi-teinte, Mourad Amdouni entend entamer la nouvelle saison de la meilleure façon, à l'occasion, notamment, des Championnats d'Europe de cross à Albufeira, au Portugal, le 12 décembre prochain. Michel Maestracci a fait le point avec l'athlète pour le quotidien Corse-Matin, dans l'édition du 29 septembre 2010 dont nous reproduisons ci-dessous l'entretien.

## Mourad, avez-vous digéré votre saison 2010 Mourad ?

Non pas du tout. Vous savez, les blessures font partie du sport\*, mais la saison n'est pas finie. Il y a encore les championnats d'Europe de cross au Portugal (le 12 décembre à Albufeira). Mais c'est vrai que j'ai pris un coup au moral, d'autant que je sortais d'une super saison avec mes chronos au meeting de la Golden League et les championnats du monde de Berlin. J'espérais beaucoup et je suis tombé malade. Pour les championnats d'Europe de cross en Irlande, je devais participer à une compétition. J'avais opté pour le cross de l'Acier, mais le médecin m'a déconseillé de le faire. Je ne l'ai pas écouté. Je me disais : avec la volonté, je vais y arriver; et puis je voulais me qualifier, mais ça na pas marché. Pour les championnats de France de cross, je n'étais pas rétabli et le cœur n'y était plus. Je n'ai rien fait. Là, je me suis rendu compte que la santé pour un sportif, c'est primordial.

## Sur la piste aussi vos performances ont été en deçà de vos capacités.

J'avais espoir, mais comme je n'avais pas réalisé une bonne saison d'hiver, j'étais un peu désorienté. J'avoue, j'ai pris un coup au moral. Malgré ça, avec un peu de préparation, j'ai tout de même sauvé les meubles en finissant 3<sup>ème</sup> des France sur 5000. Un lot de consolation en quelque sorte.

## Dans l'interview que nous a donnée Bernard Lagat, en juillet, celui-ci disait avoir connu votre situation. Est-ce que cela vous a réconforté ?

C'est bien qu'il l'ait dit. Ça n'est pas que cela me rassure, mais lui, il sait ce que est le sport de haut niveau. Il en a l'expérience. Moi je continue d'apprendre et ça me rend plus fort. Ma référence c'est El Guerrouj. Lui aussi a raté des saisons, ce qui ne l'a pas empêché de devenir champion olympique.

## On parle des J.O. mais avant Londres quels sont vos objectifs ?

Je n'ai pas atteint ceux de l'an passé : Dublin, Barcelone. Aussi, cette année, je veux montrer quelle est ma véritable valeur. Je vais donner tout ce que j'ai. Ce sera tout d'abord les Europe de cross, puis les Europe indoor à Paris et, cerise sur le gâteau, les championnats du monde en Corée. Je



veux montrer que je suis aussi un coureur de 1500 mètres et cette distance sera ma priorité cette année.

## Comment allez-vous vous préparer ?

J'ai fait le point avec mon Président, Pierre

Bartoli, et mon entraîneur, Afid Hammaoui, en relation avec le DTN, et, cette année, je vais davantage être en Corse pour me préparer. La C.A.B me donne la possibilité de m'entraîner dans d'excellentes conditions et c'est une source de motivation supplémentaire pour moi. Je veux être à la hauteur de la confiance que l'on m'accorde. En fait, j'ai besoin d'être soutenu humainement et c'est en Corse que je me sens le mieux. Je serai ici trois semaines puis je repartirai trois autres en fonction de mon programme. En tout cas, je serai présent pour les interrégionaux de cross aux côtés de mon équipe dans la région, avec l'objectif de faire quelque chose aux «France» et, bien sûr, je devrais être présent pour les interclubs. Et puis surtout, je compte être mieux à l'écoute de mon corps. À Berlin, si j'avais eu la forme de Paris (meeting Areva au SDF), j'aurais remporté une médaille. Les meilleurs étaient devant dans ma course et comme je faisais partie du top 10, je devais aussi y être. Mais pour cela il faut que je me prépare autrement. Cette année, je devrais avoir un lièvre à Bastia. La donne ne sera plus la même et le président a mis en place tout un staff (médical, juridique, technique) nécessaire pour me permettre d'atteindre mes objectifs et d'aborder 2012 dans les meilleures conditions.

\* Mourad Amdouni a entraîné un problème aux bronches de septembre 2009 à mars 2010

## SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS - ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

— DEPUIS 1971 — **DOMINIQUE CRISTIANI** —  
**06 03 29 66 18**

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT -  
SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ - RAMONEUR PROFESSIONNEL  
DIPLOMÉ ET QUALIFIÉ

# A Settimana

40<sup>ème</sup> semaine de l'année  
du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2010

Les fêtes : le 1<sup>er</sup>, Thérèse de l'Enfant Jésus. -  
le 2, Léger - le 3, Gérard - le 4, François d'Assise -  
le 5, Fleur - le 6, Bruno -  
le 7, Serge.

40<sup>esima</sup> settimana di l'annu  
da u 1<sup>er</sup> a u 7 ottobre 2010

E feste : u 1<sup>er</sup>, Teresia di u Bambinu - u 2, Anghjulu  
Custodi, Liceriu - u 3, Gherardu - u 4, Francescu  
d'Assisi - u 5, Placidu - u 6, Brunu -  
u 7, A Madona di u Rusariu.

## L'info insolite

### Le nouveau stress

Accros au numérique, les consommateurs d'aujourd'hui sont de plus en plus dépassés et énervés par les problèmes techniques. Ainsi, l'exaspération provoquée par les pannes d'ordinateurs, nécessitant fréquemment l'intervention d'informaticiens, conduisent à une augmentation de cas de « syndrome informatique ». Près des deux tiers des utilisateurs d'ordinateurs ont souffert du « stress informatique » au moins une fois durant l'année écoulée. « Les ordinateurs sont devenus tellement importants qu'ils constituent une épée à double tranchant » souligne Murray Feingold, un médecin crédité dans cette étude d'avoir identifié ce nouveau syndrome.

### Un bon départ...

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) le lait maternel est l'aliment idéal pour le départ dans la vie des nouveaux-nés et nourrissons. Ceci grâce aux anticorps contre les maladies courantes. Ainsi, l'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois pourrait éviter 1,5 million de décès d'enfants. Le mode de vie actuel, auquel la femme est généralement astreinte, fait que, malheureusement, 35% seulement des enfants sont nourris de cette façon.

### En Allemagne

Les mosquées vont devenir un élément courant dans le paysage allemand, déclarait Angela Merkel lors d'un entretien publié par le Frankfurter allgemeine Zeitung. « Notre pays va continuer à se transformer et l'intégration est un devoir pour une société qui accueille des immigrants » expliquait la chancelière. Et d'ajouter toutefois que « les immigrants qui ne feront pas suffisamment d'efforts pour s'intégrer peuvent s'attendre à être traités avec fermeté... Nous ne pouvons accepter de société parallèle dans laquelle les droits fondamentaux, par exemple l'égalité entre hommes et femmes, ne seraient pas la règle ».

### Pauvreté

Aux États-Unis, selon le bureau du recensement, 44 millions d'Américains vivraient actuellement en dessous du seuil de pauvreté, soit un Américain sur sept.

### Les dangers d'un rallye

Le 11 janvier 1986, lors du Paris-Dakar, suite à une chute, le motard Jean-Michel Baron (31 ans) entraînait dans un coma profond. Trois jours après, Thierry Sabine et le chanteur Daniel Balavoine étaient tués dans un accident d'hélicoptère. Jean-Michel Baron, qui ne s'est jamais réveillé, allait mourir 24 ans plus tard, en septembre 2010. Depuis 1978, 33 concurrents ont trouvé la mort dans le Paris-Dakar.

### L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 1982**, à Téhéran, un camion piégé explosait en plein centre-ville faisant 62 tués et plus de 700 blessés.

► **LE 2 OCTOBRE 2000**, à New Delhi, Vladimir Poutine, en visite, signait un accord de « partenariat stratégique » avec l'Inde.

► **LE 3 OCTOBRE 1941**, Hitler annonçait que l'Union soviétique était vaincue et qu'elle ne se relèverait jamais. Quatre ans plus tard, les chars soviétiques entraient en Allemagne.

► **LE 4 OCTOBRE 1957**, à la surprise du monde entier, l'URSS lançait en orbite le Spoutnik I.

► **LE 5 OCTOBRE 2005**, au Congo, on découvrait des charniers consécutifs aux massacres perpétrés dans les années 1990 par les rebelles dirigés par Laurent-Désiré Kabila.

► **LE 6 OCTOBRE 1981**, au Caire, Anouar el-Sadate était assassiné par des membres du Jihad islamique égyptien. Dans la fusillade, 7 personnes étaient tuées, dont l'ambassadeur de Cuba.

► **LE 7 OCTOBRE 1985**, à Palerme, la Mafia tuait un enfant dont la famille, employée au nettoyage du tribunal, refusait de se laisser corrompre.

## VAGABONDAGE

Avez-vous remarqué l'ingéniosité de nos villages, souvent mise en oeuvre sur les conseils de certaines éminences grises (comme il y en a beaucoup *inde i nostri pughiali o rughioni* : foire de ceci, foire de cela...

Je crois que c'est Luri qui a innové avec le vin. Se sont ensuite enchaînés l'huile, la pierre, la châtaigne, la figue, le miel...

Et tout cela pour donner vie aux villages et quelques espèces sonnantes et trébuchantes aux tiroirs-caisses.

D'aucuns se plaignent du réseau routier : ralentisseurs, ronds-points, etc. Personnellement, pour faire régulièrement Bastia-Saint-Florent, j'avoue craindre davantage les Senna et autres Prost du coin qui vous doublent souvent dans les virages avec une morgue qui semble dire « Hé, avance toquard ! ». Quelquefois, cette dextérité au volant se solde par de la tôle froissée, quand ce n'est pas du côté de Falconaghja, en « réparation », ou à la morgue.

Mais ce n'est pas la même !

Pour voir ces « champions du volant » il n'est qu'à passer tous les jours à Pietranera et Miomo, dans le Cap. Ici, les panneaux indiquent la limitation à 30 ou 50 km/h. Eh bien, à chaque instant, vous êtes doublé à des allures bien supérieures, alors qu'un autre panneau signifie « interdiction de doubler ».

Et le réseau routier n'y est pour rien !

Je ne peux supporter, je dirais même « encaisser », le « c'he » pour « c'e » en langue corse.

C'est comme si j'allais à « Barscietta » au lieu de « Barchetta ». C'est plus fort que moi, ça me heurte les oreilles et tant pis pour ceux qui l'ont décrété !

Toussaint Lenziani

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

L'INFORMATEUR  
Corse Nouvelle  
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



**Cabinet Blasini**

11 bis, Av. J. Zuccarelli  
20200 Bastia

**Tél : 04 95 31 16 27**

# U 17 Nationaux

## L'AJB doit se ressaisir



Une équipe en devenir

*Pour les U17 Nationaux de l'AJB, l'apprentissage est rude. Les défaites se succèdent, sans toutefois toujours refléter la réalité des rencontres. Il faut souhaiter que le moral tienne le coup et que le mental se renforce. Avec le travail effectué, l'équipe va trouver ses marques. Dans cet esprit, l'arrivée de Paul-Joseph Grassi devrait apporter un plus appréciable.*

**A**près quatre défaites consécutives, dont une qui aurait pu être évitée à Istres, José Casanova précisait qu'il ne pouvait être satisfait même si, à Aurillac et à domicile contre les Provençaux, un nul aurait été plus logique : "Nous savions dès le départ que l'année serait délicate. Toutefois, avec le travail effectué durant les entraînements et au fil des matchs, nous tenterons d'acquiescer un peu plus d'expérience. Concernant l'analyse de ces trois rencontres, les garçons ont trop joué avec la peur. Ils se sont montrés trop timides et n'ont pas encore réussi à se libérer. Ils ne sont pas parvenus à donner le maximum de leurs possibilités dans cette difficile compétition nationale. Il est vrai que lutter contre les monstres que sont des clubs comme l'OM, Saint Etienne, Montpellier et surtout Monaco ne sera pas une petite affaire. Ces équipes, dont les joueurs possèdent des heures et des heures d'entraînement et surtout une culture tactique, sont déjà au point puisque elles se sont entraînées tous les jours depuis 4 ans : la différence est donc considérable. Il nous est d'autant plus difficile en quelques mois de leur tenir tête et de pallier toutes les mauvaises habitudes. Toutefois nous ne renoncerons pas.

Par contre, nous aurons plus de chance d'obtenir des résultats avec des clubs plus à notre portée tels que Aurillac, Le Pontet, Saint-Priest, Perpignan, Istres ou Nîmes. Nous nous ferons une idée beaucoup plus précise de ces formations à la fin des matchs aller."

Quoiqu'il en soit, cette compétition sera une belle expérience à vivre pour nos jeunes volontaires et ambitieux et pour le club tout entier."

Pour conclure, José Casanova soulignait : "Je tenais à féliciter tout le groupe pour son sérieux et son assiduité aux entraînements (deux entraînements par jour au mois d'août). Nous essayons de leur donner le maximum de travail tout en composant avec les horaires, ce qui est loin d'être évident".

## Paul-Joseph Grassi en renfort



Paul-Jo prend la mesure...

L'entraîneur José Casanova nous a confirmé la signature du joueur nîmois Paul-Joseph Grassi. Ce garçon a fait ses premiers pas au GFCOA, ceci jusqu'à l'âge de 13 ans, puis s'est engagé avec l'ACA en 14 Fédéraux et en U 17 avant de s'exiler à Nîmes pour la saison 2009-2010 puis pour celle de 2010-2011.

Décidé à rentrer en Corse, il est contacté par Pierre Bartoli, président du club d'athlétisme de l'AJ Bastia, mais également président fondateur du club bigugliais. Il signe avec une joie évidente au sein du club et a effectué sa rentrée face à Istres.

Nous l'avons interrogé lors du dernier entraînement et c'est avec un bel enthousiasme qu'il a répondu à nos questions.

### ► Pourquoi ce retour en Corse ?

J'avais le mal du pays et cherchais à revenir en Corse.

Le président Pierre Bartoli, fondateur du club, a su me persuader et j'ai accepté d'apporter mon concours à ce club où règne une excellente ambiance.

J'ai d'ailleurs été surpris par le travail sérieux des garçons mais aussi par les installations du stade Paul Tamburini.



Sur le terrain, le joueur en action : défense solide et bonne technique

### ► Ce revers devant Istres était évitable ?

Absolument. Nous ne méritions pas de perdre ce match devant les Provençaux. Réduits à dix, nous n'avons rien lâché mais une erreur de défense nous a coûté la défaite qui nous a fait très mal. Dorénavant nous devons nous libérer beaucoup plus, jouer avec sérénité en n'ayant peur de personne.

### ► La sortie à Montpellier s'est avérée délicate...

Il est vrai que ce voyage à Montpellier n'a pas été une sinécure. Toutefois, la leçon sera retenue. L'absence de Paul-Jo s'est faite ressentir. Mais l'équipe a la volonté de relever le défi.

### ► L'avenir ? Comment s'annonce-t-il ?

La valeur de ce groupe est supérieure à toutes les autres. Il va être délicat de se sortir d'affaire. Avec le travail nous allons donner le meilleur de nous-mêmes et essayer d'accrocher, pourquoi pas, le possible maintien. On y croit.

**BRASSERIE-PIZZERIA**  
**L'ETUDIANT**

Carte - Plat du jour - Pizza - Sandwichs  
- Crêpes sucrées - Viennoiseries

**SERVICE RESTAURATION NON STOP**  
**DE 11H à 17H!!!**

Tél : 04.95.46.37.27

11 avenue Jean Zuccarelli 20200 BASTIA

# Athlétisme



Avec l'**A**thlétic **J**eunes **B**astia

Premier club de Corse et seul club de Corse,  
- toutes disciplines sportives confondues -  
à évoluer de Cadets à Vétérans, en Élite nationale  
et internationale, en Individuel et par Équipes.



## SIÈGE SOCIAL

1, rue Miot BP 213 - 20293 Bastia cedex

Tel. : 04.95.32.89.95 - 04.95.32.89.98 - Fax : 04.95.32.02.38

Portable : 06.82.29.29.17 - 06.76.28.36.35

*email : [ajb@ajbastia.fr](mailto:ajb@ajbastia.fr) - site web : [www.ajb.athle.org](http://www.ajb.athle.org)*